



# PLAN DE PAYSAGE DE LUTTE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

## PHASE 2 : ORIENTAONS ET PISTES D' ACTIONS

Mai 2021

## MÉMOIRE DE LA CONCERTATION

### Équipe :

Agence Folléa Gautier  
Paysagistes urbanistes

AIR COOP - Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement  
Transition énergétique et adaptation au changement climatique

Ceresco (anciennement Blezat Consulting)  
Agriculture et sylviculture



### **Étude commanditée par :**

*Communauté de communes*

*des Hautes Vosges*

*16, rue Charles de Gaulle*

*88400 Gérardmer*

*03 29 27 29 04*

*contact@cchautsvosges.fr*

*www.cchautsvosges.fr*

### **Étude réalisée par :**

*Agence Folléa Gautier*

*Paysagistes urbanistes*

*100 avenue Henri Ginoux*

*92 120 Montrouge*

*01 47 35 71 33*

*agence@follea-gautier.com*

*www.follea-gautier.com*

*AIR COOP*

*Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement*

*6 les Soleiades, route de Chalvet*

*05 200 Embrun*

*07 83 89 67 39*

*j.nahmiyaz@energies-territoire.com*

*www.energies-territoire.com*

*Ceresco (anciennement Blezat Consulting)*

*Agriculture et sylviculture*

*18 rue Pasteur*

*69 007 Lyon*

*04 78 69 84 69*

*contact@ceresco.fr*

*www.ceresco.fr*

# MÉMOIRE DE LA CONCERTATION

**1. Comptes-rendus des ateliers  
thématiques**

**2. Compte-rendu du comité de pilotage**



# 1. COMPTES-RENDUS DES ATELIERS THÉMATIQUES

Agence Folléa-Gautier + Energies Territoire Conseil + Ceresco



## Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique

---

### PHASE 2 // DIAGNOSTIC

ATELIER THÉMATIQUE « AGRICULTURE, FORET »

31 mars 2021

COMPTE RENDU

## Objectifs :

1. Partager les enjeux du diagnostic et les 6 objectifs de qualité paysagère
2. Identifier et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre par thématique :
  - > Objectif 2 : Pour une agriculture au cœur des politiques publiques
  - > Objectif : 4 : Pour la mise en avant du bois comme ressource locale privilégiée

## Déroulement :

1. Introduction et rappel des enjeux du diagnostic, présentation des 6 objectifs de qualité paysagère
2. Brainstorming sur les actions répondant aux 2 objectifs concernés par l'atelier
3. Distribution d'un questionnaire sur les objectifs et orientations et mise en débat

### 1. INTRODUCTION ET RAPPEL DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Résumé du diagnostic et présentation des fragilités et menaces impactant les 7 valeurs paysagères identifiées.

Présentation du schéma de synthèse des enjeux de la CCHV face au dérèglement climatique.

6 grands enjeux sont identifiés, pour mieux vivre avec le changement climatique :

- > Contre l'étalement urbain : un urbanisme recentré
- > Contre la fermeture des paysages : une agriculture au cœur des politiques publiques
- > Contre la consommation touristique express et la sur fréquentation localisée : une expérience de découverte prolongée
- > Contre la fragilisation de la forêt : le bois comme ressource locale privilégiée
- > Contre la dépendance aux énergies fossiles : les énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne
- > Contre la banalité architecturale et paysagère : une task force permanente de conseil et de dialogue

En découlent 6 objectifs de qualité paysagère :

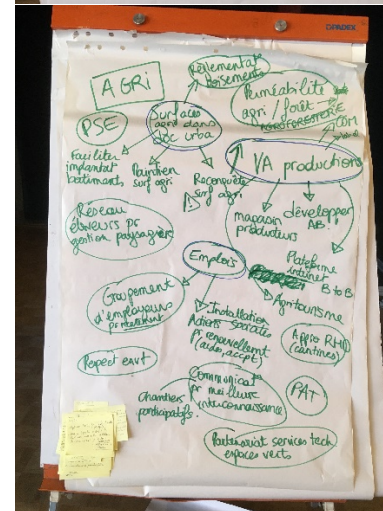
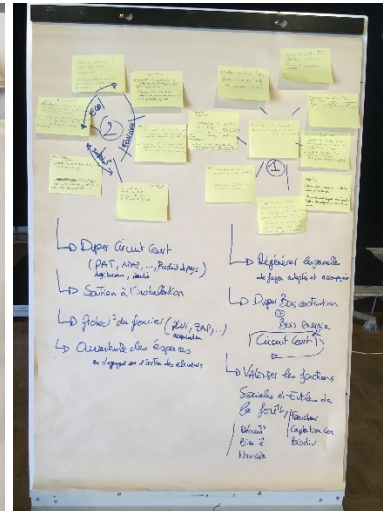
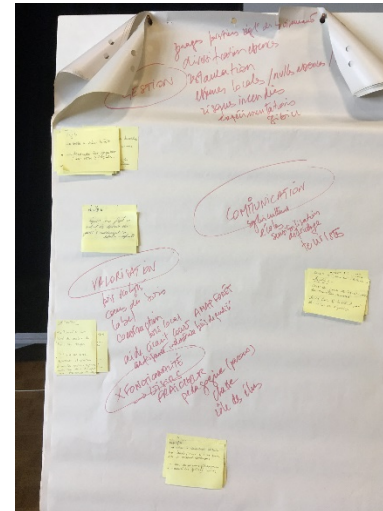
- > Objectif 1 // Pour un urbanisme recentré
- > Objectif 2 // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques
- > Objectif 3 // Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte
- > Objectif 4 // Pour la mise en avant du bois comme ressource locale privilégiée
- > Objectif 5 // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne
- > Objectif 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage

L'ensemble de ces objectifs est abordé lors des deux jours d'atelier prévus :

- > 31 mars 2021 matin : objectif 2 et objectif 4
- > 31 mars après-midi : objectif 5
- > 1 avril matin : objectif 1 et objectif 6
- > 1 avril après-midi : objectif 3

## 2. BRAINSTORMING SUR LES OBJECTIFS 2 ET 4

Chaque participant est invité à proposer spontanément deux pistes d'actions par objectif inscrit sur un post-it. Ceux-ci sont récupérés et classés par les animateurs.





## OBJECTIF 2 : Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

Six thématiques ressortent des propositions des participants :

- **L'augmentation de la valeur ajoutée des productions agricoles** avec le développement des circuits courts, de magasins de producteurs, de labels tels que l'agriculture biologique, d'une plateforme internet BtoB, de l'agritourisme et de plus de communication sur les produits du terroir
- **La mise en œuvre d'un PAT**
- **Plus de communication** entre monde agricole et habitants pour une meilleure interconnaissance au travers par exemple de chantiers participatifs
- **La protection des surfaces agricoles** à la fois dans les documents d'urbanisme mais aussi en facilitant l'implantation de bâtiments, ou en mettant en place un périmètre de protection type ZAP ou PAEN
- **La reconquête de nouvelles surfaces agricoles** et la révision de la réglementation sur les boisements
- **Le renouvellement des emplois agricoles et la création de nouveaux emplois** au travers d'un groupement d'employeurs, d'actions sociales pour attirer de nouvelles recrues (aides, accompagnement...)

## OBJECTIF 4 : Pour la mise en avant du bois comme ressource locale privilégiée

Quatre thématiques ressortent des propositions des participants :

- **La fonctionnalité** avec la nécessité de faire cohabiter plusieurs usages : loisirs, pédagogie (accueil de classe, parcours...), fonctions sociale (bien-être,...) & environnementale (fraicheur, captation carbone, biodiversité) et de mieux définir le rôle des élus

- **La valorisation** avec une urgence à traiter le bois scolythé, à faire face aux cours du bois bas, à développer un label, à favoriser la construction avec du bois local, et à développer de manière générale un circuit court autour de la filière bois
- **Améliorer la gestion forestière** : régénération des parcelles scolythés de façon adaptée et avec un accompagnement spécifique, revoir les zonages forestiers et la réglementation des boisements, équilibre entre essences locales/nouvelles essences, la prise en compte du risque incendie, la gestion de la pression cynégétique
- **Plus de communication/ sensibilisation** pour expliquer les principes de la sylviculture (défrichage) auprès des différents publics : écoles, touristes, habitants

### 3. DISTRIBUTION DES QUESTIONNAIRES SUR LES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS ET MISE EN DEBAT

Le questionnaire (en pièce jointe) présente les différentes orientations envisagées pour chaque objectif et recense un certain nombre de pistes d'actions correspondantes. Il est demandé aux participants de valider ou invalider ces pistes d'action, de les hiérarchiser et de les compléter. Une discussion est engagée à partir d'un vote à main levée sur les pistes d'action choisies, et les questionnaires sont récupérés à l'issue de l'atelier et compilés (tableau en annexe). Les actions prioritaires et secondaires présentées sont issues des compilations de questionnaires.

- > **Objectif 2 // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques**

## Orientation 2.1 : Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages

### Actions prioritaires :

- d. Intégration des terrains prioritaires à la réouverture, notamment des terrains mécanisables, dans le zonage des documents d'urbanisme en concertation avec les agriculteurs : zone A éventuellement indiquée ?
- f. Soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage : baux environnementaux ?

### Actions secondaires :

- a. Identification et cartographie participatives (communes et agriculteurs) des parcelles en cours d'enfrichement, de leur qualité agronomique, de leur potentiel de reconquête
- k. Développement d'une forme de sylvo-pastoralisme adaptée aux mutations en cours (parcelles forestières affectées par le scolyte, besoin d'alternative aux pâturages bovins pour les parcelles les moins adaptées également) : travail avec le PNRBV, expérimentations avec certains porteurs de projet intéressés
- b. Création d'un outil de suivi des friches agricoles et accompagnement de leur reconquête : cartographier les espaces les plus fragilisés avec priorisation/ niveaux d'enjeux

### Commentaires :

- **L'identification des parcelles en cours d'enfrichement** (action a) sous forme participative a été plébiscitée. Mais attention à prendre en compte également les potentiels manques d'eau à venir sur certaines parcelles plus vulnérables que d'autres au changement climatique. Une action à regrouper avec la volonté de faire un suivi de ces parcelles (action b) et d'aller au-delà de l'identification avec une priorisation des parcelles à reconquérir (action c) en fonction notamment de l'identification d'un gestionnaire. Les aides sont aujourd'hui dédiées uniquement à ces actions de reconquête alors qu'il faut aussi pouvoir anticiper la gestion et le maintien de ces espaces ouverts par la suite et faciliter leur entretien par les agriculteurs.
- **La prise en compte de parcelles prioritaires à la reconquête dans les documents d'urbanisme** est considérée comme vraiment prioritaire. Il faut prévoir également une vraie concertation pour que la population prenne conscience de l'importance de garder ses terrains.
- Pour anticiper les problématiques rencontrées par la CC du Ballon des Vosges avec la mise en œuvre **d'une étude d'impact en lien avec le programme de reconquête agricole**, il sera nécessaire d'associer la DREAL aux futurs échanges, et notamment aux premiers travaux cartographiques qui devront poser les jalons de l'identification de secteurs de réouverture d'intérêt.
- **Un soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans des démarches vertueuses** est mis en avant : celui-ci peut se traduire par la mise en place de BRE (Baux Ruraux Environnementaux) permettant une réduction des tarifs de fermage en échange de « bonnes pratiques » ou au travers de PSE (Paiements pour Services Environnementaux). Pour plus d'informations sur l'Appel à Manifestation d'intérêt autour de l'outil PSE, porté par l'Agence de l'eau Rhin Meuse : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/sites/default/files/plaquette-pse-v3.pdf>. Il est possible de faire des liens également avec un tourisme HQE.
- **La révision de la réglementation des boisements** est considérée comme urgente. Des propriétaires ont rasé leur parcelle, mais les boisements scolithés sont parfois sur des terrains agricoles au PLU. Des plans de relance sont prévus, mais il faut reparler des limites de la forêt. Il faut pouvoir envisager de ne pas replanter, surtout sur des terrains

facilement mécanisables. Toutes les communes disposent de leur règlement, mais certains datent des années 60. Ce sera vite trop tard si rien n'est fait maintenant. La DDT est en charge de veiller à la régularité des dossiers

- **La sensibilisation des propriétaires à une valorisation agricole de leur parcelle** n'est pas toujours évidente, car ils se tourneront naturellement vers la valorisation la plus intéressante économiquement. La pression foncière se fait sentir et les agriculteurs sont plutôt poussés à acquérir des parcelles pour s'assurer de pouvoir maintenir leur activité.
- **Les regroupements parcellaires** n'ont pas été identifiés comme prioritaires du fait du temps passé et du manque de résultat observé. C'est très compliqué à mettre en œuvre, il faudrait déjà travailler sur de la sensibilisation.
- **La mise en œuvre de projet sylvo-pastoraux** ne vise pas à s'étendre à tous les espaces de reconquête mais certains espaces en transition pourraient être ciblés. Certains agriculteurs ont déjà exprimé leur besoin de plus d'arbres sur leurs parcelles. De nouveaux projets peuvent émerger en lien avec des zones de transition. Même si c'est encore peu habituel dans le paysage vosgien.

## Orientation 2.2 : Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaire des paysages

### Action prioritaire :

d. Identification des prairies de plaine et protection contre l'urbanisation par un zonage agricole dans les documents d'urbanisme

### Actions secondaires :

f. Evolution de la gestion des prairies face au changement climatique :

- Diversification des essences des prairies de plaine pour garantir une production constante de ressource fourragère
- Moindre productivité estivale mais mieux répartie sur l'année
- Sur-stockage du fourrage
- Préservation et valorisation des zones humides
- Création de zones d'ombres ?

e. Protection durable des prairies de fauche de fond de vallée en tant que maillon essentiel de l'activité agricole : ZAP, PAEN ?

### Commentaires :

- **Concernant la communication sur le rôle des prairies de fauche** à destination du grand public (action b), cette action passera par une sensibilisation des élus avant même le grand public. Et plutôt que d'évoquer les prairies de fauche, il faudrait juste parler de prairies tout court. Une sensibilisation « grand public » est déjà mise en place à la semaine du paysage.
- **Le développement de micro-retenues permettant la sécurisation d'eau agricole** (action c) vise un enjeu important d'accès à l'eau dans les années à venir (avec des manques qui commencent déjà à se faire sentir) mais pourrait aller à l'encontre d'autres programmes territoriaux (notamment le PCAET). Il faudrait pouvoir mettre en place une gouvernance autour de ces enjeux eau, pour que tous les acteurs concernés se rassemblent et puissent discuter ensemble des actions à mettre en œuvre (type CLE : Commission Locale de l'Eau). C'est un sujet sensible qui concerne tout le monde. De plus il y a des zones sur le territoire qui servent déjà de « bassins de stockage naturels » (zones humides) Il faut aussi réfléchir à leur préservation.

### Orientation 2.3 : Augmenter la valeur ajoutée des productions par l'organisation de la transformation sur place

#### Actions prioritaires :

a. Organisation collective de la transformation des produits locaux, avec l'ouverture d'ateliers de transformation mutualisés notamment pour le fromage (cf. Plan d'action du schéma de développement économique 3.7) ?

#### Actions secondaires :

b. Accompagnement à la création de groupements d'employeurs pour faciliter la création d'un poste « partagé » pour ces fonctions transversales (transformation, commercialisation...) ?

d. Développement de la marque « Coeur de Massif » et de l'identité locale d'autres produits : diversification des produits, valorisation et recherche de labellisation (AOP) ?

#### Commentaires :

- De manière générale, **il ne faut pas mettre de côté les filières longues** dans cette orientation, et chercher de la valorisation pour le lait de montagne ou « lait de foin ». beaucoup d'agriculteurs sont encore concernés par cette filière et ne souhaitent pas s'orienter vers d'autres pratiques (transformation à la ferme et vente directe). Il existe encore 5 laiteries sur le massif, il faut les intégrer dans les discussions. La création de la marque « le Montagnard » ne s'est pas accompagnée d'une plus-value pour l'agriculteur.
- Concernant les CUMA (action c), il en existe déjà sur le territoire.
- **Le développement d'une identité locale** permettant de mettre en valeur les productions agricoles de la CCHV (action d) est considéré comme assez prioritaire. C'est déjà mis en œuvre au travers de la marque Coeur de Massif mais il faut continuer la dynamique. Ces démarches sont liées à des cahiers des charges contraignants (et

rigides) sur l'approvisionnement en fourrage ce qui provoque des phénomènes de sur-stockage à cause de la sécheresse.

### Orientation 2.4 : Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification

#### Actions prioritaires :

a. Facilitation de l'installation de porteurs de projet Hors Cadre Familial pour activités maraichères et arboricoles :

- portage foncier,
- mise à disposition de terrains communaux, constitution d'une réserve foncière « péri-urbaine » pour les activités de maraîchage et d'arboriculture,
- préemption de terrains avec enjeu eau (zone de captage) et mise en place de BRE,
- veille foncière active et participation aux commissions de la SAFER ?

f. Extension des fournitures des cantines en produits locaux (écoles, collèges, lycées, administrations, collectivités, entreprises) : évolution des cahiers des charges, évaluation des besoins et d'une potentielle mutualisation (cuisine centrale ? légumerie ?) ?

#### Actions secondaires :

c. Développement des points de vente des produits du territoire et de marchés de producteurs locaux ?

d. Mise en lien des producteurs et des acteurs de la RHD locaux (commerçants, restaurants, hôteliers, loueurs de gîtes et de résidences touristiques, ...) : plateforme

internet/appli dédiée/ annuaire des producteurs/ diffusion de guide de partenariats en circuits-courts pour la RHD ?

### Commentaires :

- **Le développement des points de vente des produits du territoire et de marchés de producteurs locaux** (action c) s'est fait naturellement depuis le confinement : toutes les communes ont mis en place un marché de plein vent. Mais il y aurait un besoin de développer des points de vente pérennes. Avec le COVID, les agriculteurs ont mûri cette question : des projets sont en réflexion pour l'émergence de points de vente collectifs
- **L'approvisionnement de la RHD (Restauration Hors Domicile) en produits locaux (action f)** a été considérée comme très prioritaire. Mais cette action sera notamment creusée au travers du PAT (Projet Alimentaire de Territoire) que la CCHV est en train de faire émerger. Il y a aussi la nécessité d'intégrer les EHPAD dans ces réflexions (et non uniquement la restauration scolaire).

> **Objectif 4 // Pour la mise en avant du bois comme ressource locale privilégiée**

### Orientation 4.1 : Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique

### Actions prioritaires :

- c. Diversification des plantations forestières : poursuivre les expérimentations en lien avec les autres gestionnaires (PNR BV et PNR VN) ?
- d. Gestion de la pression cynégétique : protection des espaces de renaturation naturelle/ de plantation ?

### Actions secondaires :

- a. Construction d'un plan d'actions avec 2 temporalités : gestion de crise (renaturation, plantation) et structuration filières (développement filière « sapin ») ?

### Commentaires :

- La mise en place d'un plan d'actions sur la filière forêt (action a) est conditionnée avant tout par la gestion de la pression cynégétique. Il faut aussi envisager le développement d'autres filières que le sapin, notamment se tourner vers les feuillus (anticiper le CC). Attention il ne s'agit pas de renaturation mais bien de régénération naturelle des peuplements forestiers. Il faudrait passer à une vision long terme sur le potentiel de valorisation du sapin et réussir également à se projeter au-delà de la gestion de crise des peuplements scolythés.
- **La diversification des plantations** (action c) est considérée comme très prioritaire. Il faudrait également retravailler les formats de plantation, partir sur des mosaïques plutôt que des plantations systématiques. Actuellement les sentiers n'encouragent pas cette gestion.
- **La gestion de la pression cynégétique** (action d) est une urgence sur le massif. Les ongulés représentent une menace très forte au potentiel de régénération naturelle mais également sur les nouvelles plantations forestières. Et engager des discussions avec les chasseurs pour organiser des tirs plus ciblés. Une action en ce sens est déjà menée avec des plans de chasse communaux. Il faut également prévoir de sensibiliser la population à ces problématiques et communiquer sur la chasse et la forêt en même temps.
- **La mise en valeur de la forêt comme espace ressource pour la biodiversité** (action e) mais pas que ! La forêt est à valoriser sous toutes ces facettes
- **La communication autour de la gestion forestière** (action f) apparaît être une piste d'action importante et transversale aux précédentes. Des usages pourraient être restreints à certains espaces (notamment l'utilisation d'engins motorisés) et interdit à

d'autres. Les sports mécaniques sont difficiles à faire cohabiter avec les autres fonctions de la forêt.

## Orientation 4.2 : Développer un écosystème territorial autour du bois

### Actions prioritaires :

d. Appui à la structuration de la filière sapin pour la construction : développement d'un cluster producteurs-transformateurs architectes en valorisant le sapin par de belles réalisations ? ?

### Actions secondaires :

a. Développement des chaudières-bois et réseaux de chaleur collectifs, alimentés en circuits courts ?

e. Mise en récit du bois : d'où il vient, qu'est-ce qu'il offre ? Elaboration d'un PMT = Projet Matériau Territorial (équivalent au PAT = Projet Alimentaire Territorial) ?

### Commentaires :

- **Chaudière bois** (action a) : en montagne, l'usage du bois de chauffe est répandu, mais il est difficile de mobiliser les bois locaux pour le chauffage
- **Le développement d'espaces de stockage** (action b) peut aussi être envisagé pour le bois d'œuvre et pas uniquement le bois de chauffage. La concurrence internationale est rude en ce moment sur la filière bois. Et il serait intéressant de stocker pour répondre à la demande en bois de construction (besoin de bois sec).
- **Le développement de paillage bois pour les litières animales** (action c) a déjà été expérimenté cet hiver (mélangé avec de la paille) dans quelques exploitations pour

pallier le manque de paille (et au cout de cette dernière après 3 années de sécheresse). Les résultats sont en attente.

Points de vigilance :

- acidification des sols en lien avec l'usage de paillage issu de résineux.
- La plaquette forestière utilise l'ensemble de l'arbre → toute la biomasse est extraite de la forêt ce qui a un impact non négligeable sur l'écosystème forestier
- **Ce développement de filière ne doit pas se concentrer que sur le sapin** (action d) mais sur tous les résineux. Il faut également trouver des débouchés aux épicéas scolytés. Mais le sapin a sûrement plus d'avenir dans le massif que l'épicéa, qui est une essence « exotique » non adaptée aux Vosges. C'est un pari à prendre à moyen terme (2050). Aujourd'hui la construction bois est fortement plébiscitée, mais les entreprises de travaux font face à une augmentation très forte des cours du bois (spéculation boursière : tout part aux USA) et rencontrent des difficultés à s'approvisionner. Ce qui est paradoxal car les coupes de bois dans le massif vosgien sont vendues à bas prix. Sur le bois scolithé, on entend plusieurs avis divergents quant à sa résistance et son usage possible dans les constructions bois. Ces éléments montrent l'importance de mettre en place une filière locale autour du bois. Une expérimentation en ce sens est menée à Epinal.

**Participants :**

NOM	Prénom	Structure
THIRIET	Sophie	DGA CCHV
ALEMANY	Edgar	Compagnie IPAC
AUDINOT	Amandine	Compagnie IPAC
VIRY	Bernard	Élu Basse-sur-le-Rupt
DEVILLE	Hannah	Pays d'EPINAL Charte forestière
SCHALLER	Frédéric	PNRBV
CARDOT	Grégory	CD 88
PROQUEZ	Thomas	CCPVM
MENGIN	Liliane	Élue La Bresse
LABRUYERE	Sébastien	CAUE des Vosges
CLEMENT	Marie-Jo	Élue Cornimont
RIOUAL	Aude	Élue Sapois
CUNY	Cyril	Élu Granges-Aumontzey
VOINSON	John	Élu Le Valtin
GOETZINGER	Claude	Élue Le Tholy
POIROT	Christiane	Élue municipale La Bresse
POLLES	Mélanie	SAFER Grand Est
MOUGENOT	Camille	Élue Rochesson
BOURBIER	Julien	PNRBV
BERNARD	Jacques	ONF
CALVI	Aurora	Élue Cornimont
GEHIN	Martine	Vice-Président Env.
BROCHOT	Pascal	Élu La Forge
CLEMENT	Gérard	VP CCHV
ROMER	Johane	BE
BETTE	Mathilde	BE
NAHMIYAZ	Jérémy	BE
PIERRAT	Laurent	Élu La Bresse

GRANDJEAN	Agnès	Elu La Bresse
JEANCOLAS	Coralie	CCHV
CLAUDEL	Charles	CCHV
BLUCHET	Virginie	DDT Vosges
MICHEL	Claude	PNRBV
BARRIER	Pauline	PETR Déodatie
CLAUDEL	Gaston	Elu Thiéfosse
HOFSTETTER	Emma	CCHV
MICLO	Jean-Paul	VP CCPVM
VELINE	Kévin	CCHV
VALDENNAIRE	Sébastien	Chambre agriculture



Agence Folléa-Gautier + Energies Territoire Conseil + Ceresco



## Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique

---

### PHASE 2 // DIAGNOSTIC

ATELIER THÉMATIQUE « TRANSITION ENERGETIQUE »

31 mars 2021

COMPTE RENDU

## Objectifs :

1. Partager les enjeux du diagnostic et les 6 objectifs de qualité paysagère
2. Identifier et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre par thématique :
  - > Objectif 5 : Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

## Déroulement :

1. Introduction et rappel des enjeux du diagnostic, présentation des 6 objectifs de qualité paysagère
2. Présentation des orientations de transition énergétique issue de l'atelier 1  
ETAPE Paysage
3. Exploration en binôme des actions à développer sur un quartier à partir d'une photo aérienne
4. Restitution des projets de transition énergétique par groupe
5. Distribution d'un questionnaire sur les objectifs et orientations

### 1. INTRODUCTION ET RAPPEL DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Résumé du diagnostic et présentation des fragilités et menaces impactant les 7 valeurs paysagères identifiées.

Présentation du schéma de synthèse des enjeux de la CCHV face au dérèglement climatique.

6 grands enjeux sont identifiés, pour mieux vivre avec le changement climatique :

- > Contre l'étalement urbain : un urbanisme recentré
- > Contre la fermeture des paysages : une agriculture au cœur des politiques publiques
- > Contre la consommation touristique express et la sur fréquentation localisée : une expérience de découverte prolongée
- > Contre la fragilisation de la forêt : le bois comme ressource locale privilégiée
- > Contre la dépendance aux énergies fossiles : les énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne
- > Contre la banalité architecturale et paysagère : une task force permanente de conseil et de dialogue

En découlent 6 objectifs de qualité paysagère :

- > Objectif 1 // Pour un urbanisme recentré
- > Objectif 2 // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques
- > Objectif 3 // Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte
- > Objectif 4 // Pour la mise en avant du bois comme ressource locale privilégiée
- > Objectif 5 // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne
- > Objectif 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage

L'ensemble de ces objectifs est abordé lors des deux jours d'atelier prévus :

- > 31 mars 2021 matin : objectif 2 et objectif 4
- > 31 mars après-midi : objectif 5
- > 1 avril matin : objectif 1 et objectif 6
- > 1 avril après-midi : objectif 3

## 2. PRESENTATION DES ORIENTATIONS DE TRANSITION ENERGETIQUE ISSUE DE L'ATELIER 1 ETAPE PAYSAGE

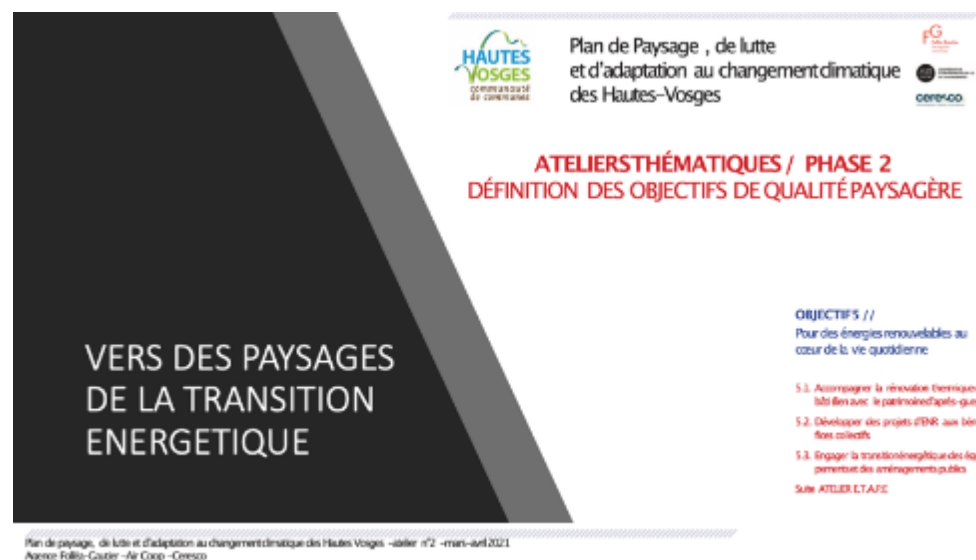
cf. support de présentation en annexe

### Observations exprimées /

- > S'inscrire dans la continuité d'urbanisation le long des voies de circulation
- > Aménager en systématisant les mobilités alternatives (cyclable, piéton, covoiturage, collectif)
- > Développer les énergies renouvelables à condition de porter une attention particulière à la préservation des qualités paysagères du site d'implantation
- > Mettre l'accent sur la valorisation du bois dans le cadre de la situation forestière très dégradé et intégrer le volet « valorisation » dans le cadre des programmes de revitalisation du massif
- > Combiner le développement d'ombrières PV à des objectifs paysagers d'améliorations des espaces de stationnement et d'abord d'entreprise visible depuis les axes de circulation
- > Favoriser la multifonctionnalité des projets EnR (ex : centrale solaire et pâturage)

### Les leviers identifiés d'accélération de la TE /

- > Engagement sans concession des élus et des collectivités
- > Développer un programme éducatif et pédagogique à l'énergie et au climat
- > favoriser et soutenir les démarches collectives
- > Mutualiser les capitaux locaux d'investissement
- > Mobiliser les acteurs économiques



## VERS DES PAYSAGES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

### Objectif 'Territoire à Energie Positive' – **VOTRE VISION 2030** > **BOOSTER les Energies Renouvelables**



OK pour les objectifs à atteindre !

Mois

Cela signifie quoi de concret à réaliser sur les Hautes Vosges?

## VERS DES PAYSAGES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Objectif 'Territoire à Energie Positive' – **VOTRE VISION 2030**  
Massification des Energies Renouvelables



### SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

- 90 bâtiments tertiaires ou agricoles
- 10 bâtiments industriels ou commerciaux
- 3000 maisons individuelles
- 3000 places de parking en ombrières PV
- 19 Ha de centrale solaire PV au sol  
de foot

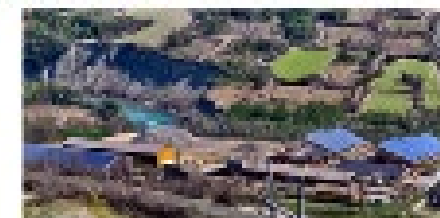
700m<sup>2</sup>/toiture  
7000m<sup>2</sup>/toiture  
40 m<sup>2</sup>/toiture  
eq. 10 Ha  
eq. 27 terrains

## VERS DES PAYSAGES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Objectif 'Territoire à Energie Positive' – **VOTRE vision 2030**

### SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Grande toiture > 100 réalisations



### 3. EXPLORATION EN BINOME DES ACTIONS A DEVELOPPER SUR UN QUARTIER A PARTIR D'UNE PHOTO AERIENNE



#### 4. RESTITUTION DE LA PRODUCTION D'UN PROJET / BINOME

### GERARDMER – STATION DE SKI



© Données cartographiques : © IGN, ETOPE, Rég. de Grand-Est, Préfecture de la Région Grand-Est, Données dérivées de L'Etat-Région



## ENR/

Couverture des grandes toitures de Solaire PV (Bt. école de ski et accueil)

Installation d'ombrières PV en parking (env. 1 500 places)

## Mobilité/

Création d'une piste cyclable route de Cornimont et grande rue

Téléphérique depuis le centre-ville

## Maitrise de l'énergie /

Rénovation de l'éclairage publique et extinction hors saison

Isolation thermique des maison individuelles

*+ approche paysagère : haie et lisière, organisation des espaces,  
perméabilisation des sols*

*A explorer suppression du parking pour une aire nordique + activité agricole*

## La Bresse – Secteur SO/ autour de la confiserie Bressaude



### Mobilité/

Création d'une piste cyclable route de Cornimont et grande rue

Installation d'une aire de covoiturage couplée à des bornes de recharge de véhicules électriques et d'un système de navette électrique

### Maitrise de l'énergie /

Rénovation de l'éclairage public

Isolation thermique des maison individuels

Développement du solaire thermique

### ENR/

Couverture des bats. Industriels t grandes toitures de Solaire PV

Installation d'ombrières PV sur les espaces de stationnement dense

Installation de chaudière bois soit en réseau de chaleur soit individuel sur les gros consommateurs de chaleur



## *Le Syndicat - secteur de Julienrupt /route de l'usine*



Données cartographiques : IGN, FCDER, Préfecture de la région Grand Est

### **ENR/**

Couverture des bats. Industriels t grandes toitures de Solaire PV (usine et ecoparc)

Installation de chaudière bois en réseau de chaleur

Ombrières PV Parking de la piscine

### **Mobilité/**

Création d'une piste cyclable route de Julienrupt

Zone de covoiturage avec borne VAE et

### **Maitrise de l'énergie /**

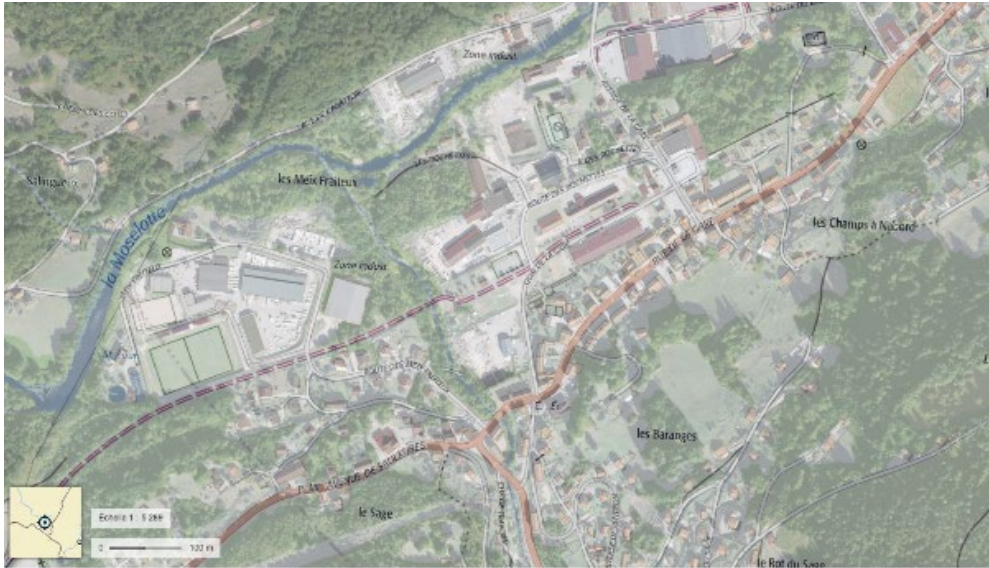
Isolation thermique des maison individuels

Développement du solaire thermique

Extinction éclairage public

Et en + plantation de haie le long de la route et traverse de l'usine

## *Cornimont - secteur NO / entre le stade G. Cuny la route du Bas*



## ENR/

Couverture des bats. Industriels t grandes toitures de Solaire PV (Men. Zelles)

Installation de chaudière bois en réseau de chaleur

Ombrières PV Parking du stade et entreprise VBSA

Grappe de toiture PV sur logements individuels

## Mobilité/

Extension de la voie verte direction Cornimont

Zone de covoiturage avec borne VAE rue de la gare

## Maitrise de l'énergie /

Isolation thermique des maison individuelles

Développement du solaire thermique

Extinction éclairage public

Et en + plantation de haie le long de la route et traverse de l'usine

*Vagney – centre / entre rue Michel collinet et le clos du moulin*



« Données cartographiques : © IGN, FEDER, Préfecture de la région Grand-Est »

**ENR/**

Couverture des bats. Industriels t grandes toitures de Solaire PV (Super U, clinique, A table, cinéma, ...))

Installation de chaudière bois en réseau de chaleur secteur de la Mairie

Ombrières PV Parking du stade, clinique et cinéma

Grappe de toiture PV sur logements individuels couplé à une PAC

**Mobilité/**

Piste cyclable sécurisée + cheminement piéton

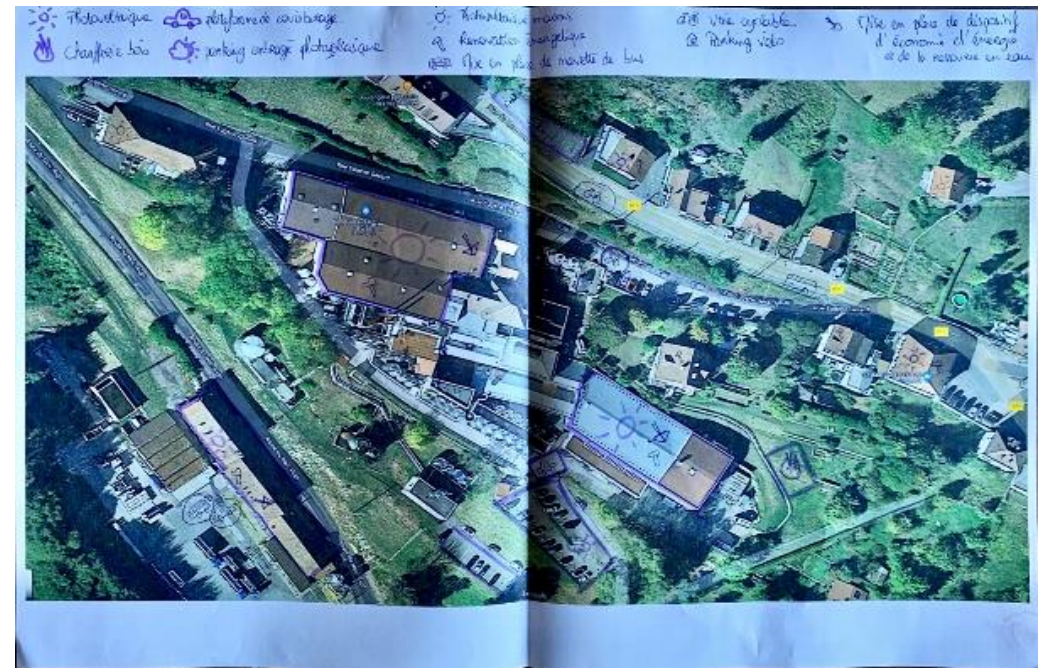
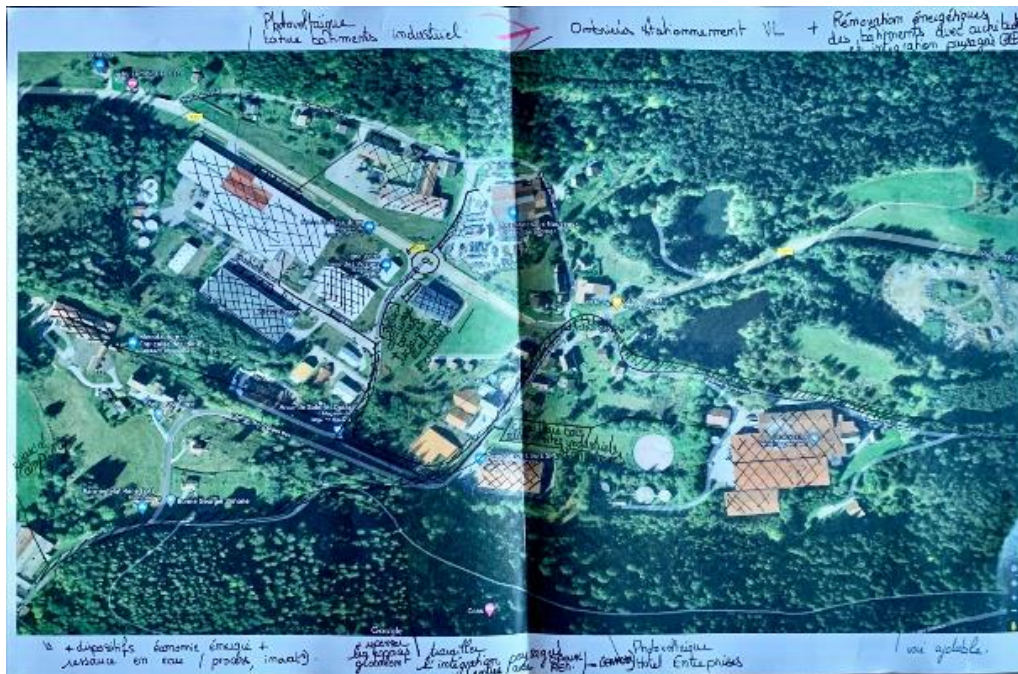
Zone de covoiturage avec borne VAE secteur mairie

**Maitrise de l'énergie /**

Isolation thermique des maison individuelles

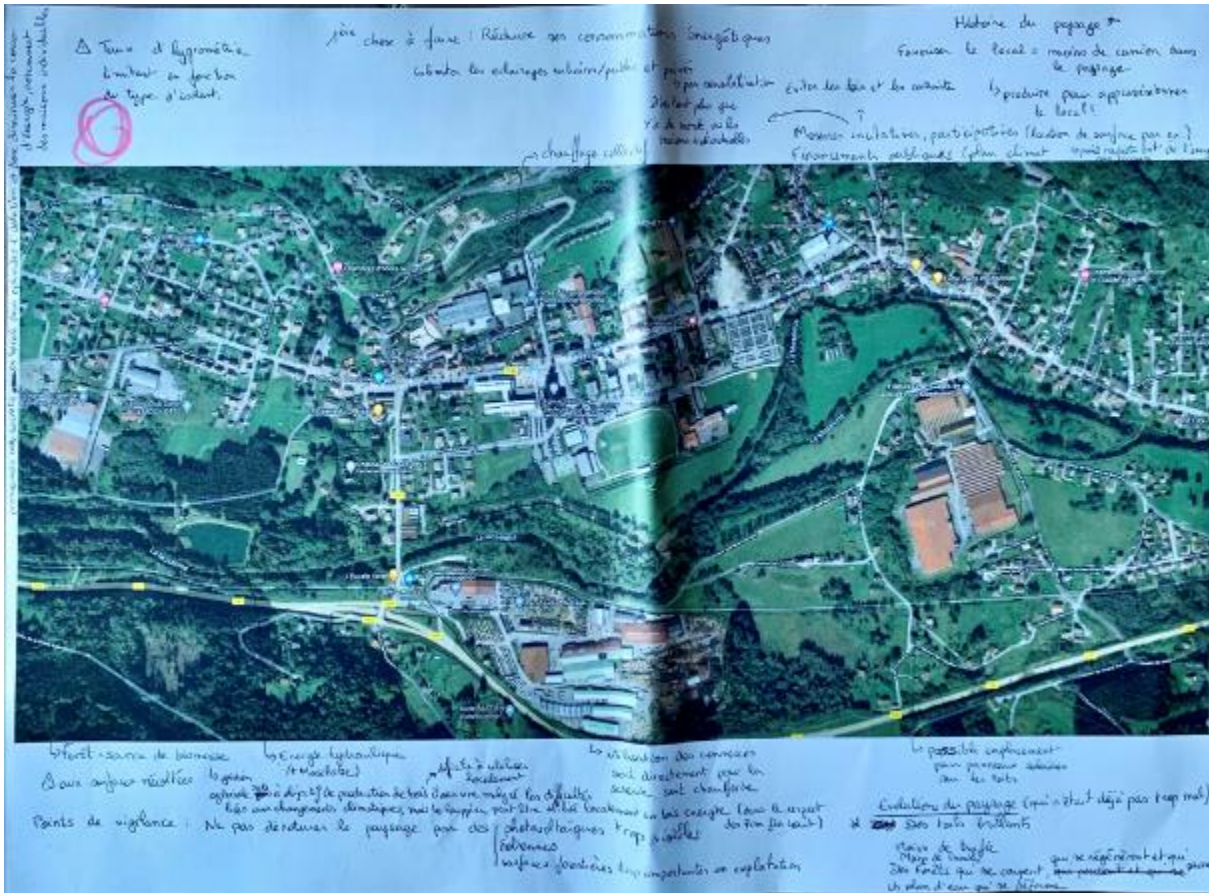
Rénovation éclairage public

*Gérardmer / secteurs ouest - de la manufacture de literie à Bleu des Vosges*



*Le Tholy / Entre le Bon grain Gérard et la Fromagerie*

**Saulxures sur Moselotte - secteur centre**



## 5. ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

Le questionnaire (en pièce jointe) présente les différentes orientations envisagées pour chaque objectif et recense un certain nombre de pistes d'actions correspondantes. Il est demandé aux participants de valider ou invalider ces pistes d'action, de les hiérarchiser et de les compléter.

### > Objectif 5 / Pour une transition énergétique au cœur de la vie quotidienne

#### Orientation 5.1. Accompagner la rénovation énergétique du Bâti

##### Actions immédiates (priorité n° 1) :

- e. Impulser et soutenir la création d'une plateforme de la rénovation énergétique
- h. Engager un programme local de l'habitat

##### Actions court-moyen terme (priorité n° 2) :

- c. Accompagner une expérimentation d'éco-rénovation énergétiques exemplaires
- d. Développer une vision de l'architecture vosgiennes contemporaine 'régénératrice' dans le cadre de partenariats avec les écoles d'architecture et de design de Nancy et Strasbourg
- i. Engager un diagnostic patrimonial communal et intercommunal et engager des plans pluriannuels d'investissement

##### Autres actions envisagées :

- b. Création d'un guide à l'éco-rénovation du bâti ancien et d'après-guerre dans les Hautes Vosges
- g. Structurer un service de prévention de la précarité énergétique couplé à une offre subventionnée d'un bouquet de « travaux d'intervention d'urgence tout corps d'état. »
- j. Animer et accompagner les entrepreneurs locaux dans la structuration d'une offre globale de rénovation énergétique
- a. Engager la réalisation d'un Atlas de l'Architecture et de la Transition des Hautes Vosges : cartographier et caractériser le patrimoine bâti au regard des enjeux de la transition écologique, climatique et énergétique

#### Orientation 5.2. Développer les énergies renouvelables aux bénéfices de tous

##### Actions immédiates (priorité n° 1) :

- e. Impulser la création de structures d'investissements aux capitaux locaux
  - Société coopérative citoyenne de déploiement de grappe PV (centrale villageoise)
  - Structure public-privé de mutualisation des capacités d'investissement de type SEM
- b. Réaliser une étude de programmation de déploiement des EnR Solaire et Biomasse > Identification et caractérisation des sites potentiels avec approche technico économique. (Bt public, / équipement commercial / bâtiment industriel / installation agricole, / friche industriel / parking / ...)

g. Lancer un projet d'impulsion d'ombrières photovoltaïques avec un approche architecturale et paysagère intégrée

### Actions court-moyen terme (priorité n° 2) :

- a. Constituer un Comité Local EnR de gouvernance public-privée en vue de la préfiguration des structures de portage opérationnel des sociétés de projets
- d. Réviser les documents d'urbanisme afin de favoriser le déploiement des potentiels EnR
- c. Explorer la mise en image et en récit des Paysages de la Transition Énergétique dans le cadre d'un partenariat de recherche-action avec des Écoles de Paysages et de Design

### Autres actions envisagées :

- h. Réétudier la faisabilité du projet Eolien avorté

## Orientation 5.3. Engager la transition Énergétique des équipements et des aménagements publics

### Actions immédiates (priorité n° 1) :

- a. Lancer un Plan Lumière intercommunal permettant la rénovation énergétique de l'éclairage public, la protection du ciel et de l'environnement nocturne et la mise en valeur du patrimoine architectural
- b. Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel
- d. Intégrer la mobilité durable comme axe prioritaire de tout aménagement urbain (piste cyclable, co-voiturage, boucle piétonne,...)

### Actions court-moyen terme (priorité n° 2) :

- c. Créer une structure dites de « tiers financements » pour soutenir les collectivités dans leurs investissements en faveur de la transition énergétique
- e. Soutenir la croissance des usages des vélos à assistance électrique (prime, réseau de borne de recharge, voies cyclable sécurisées, ...)

### Autres actions envisagées :

-

**Participants :**

NOM	Prénom	Structure
THIRIET	Sophie	DGA CCHV
DEVILLE	Hannah	Pays d'EPINAL Charte forestière
AUDINOT	Amandine	Compagnie IPAC
ANTOINE	Samuel	Élu La Bresse
SCHALLER	Frédéric	PNRBV
MENGIN	Liliane	Élue La Bresse
LABRUYERE	Sébastien	CAUE des Vosges
PELLEGRINI	Pierre	CD88
RIOUAL	Aude	Élue Sapois
NICAISE	Roger	Élu Cornimont
GOETZINGER	Claude	Élue Le Tholy
POIROT	Christiane	Élue La Bresse

MOUGENOT	Camille	Élue Rochesson
LAUMOND	Jean-Sébastien	comcom vallée de la bruche
GEHIN	Martine	Vice-Président Env.
CLEMENT	Gérard	VP CCHV
ROMER	Johane	BE
BETTE	Mathilde	BE

NAHMIYAZ	Jérémy	BE
JEANCOLAS	Coralie	CCHV
CLAUDEL	Charles	CCHV
LEMAIRE	Alain	DDT 88
GORGEU	Yves	Collectif Paysage Après Pétrole
HERRY	Hubert	VP Comcom vallée de la bruche
CLAUDEL	Gaston	Élu Thiéfosse
MICLO	Jean-Paul	VP CCPVM



Agence Folléa-Gautier + Energies Territoire Conseil + Ceresco



## Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique

---

### PHASE 2 // DIAGNOSTIC

ATELIER THÉMATIQUE « URBANISME, ANIMATION DU PLAN DE PAYSAGE »

01 AVRIL 2021

COMPTE RENDU

## Objectifs :

1. Partager les enjeux du diagnostic et les 6 objectifs de qualité paysagère
2. Identifier et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre par thématique :
  - > Objectif 1 // Pour un urbanisme recentré
  - > Objectif 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage

## Déroulement :

1. Introduction et rappel des enjeux du diagnostic, présentation des 6 objectifs de qualité paysagère
2. Brainstorming sur les actions répondant aux deux objectifs concernés par l'atelier
3. Distribution d'un questionnaire sur les objectifs et orientations et mise en débat

### 1. INTRODUCTION ET RAPPEL DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Résumé du diagnostic et présentation des fragilités et menaces impactant les 7 valeurs paysagères identifiées.

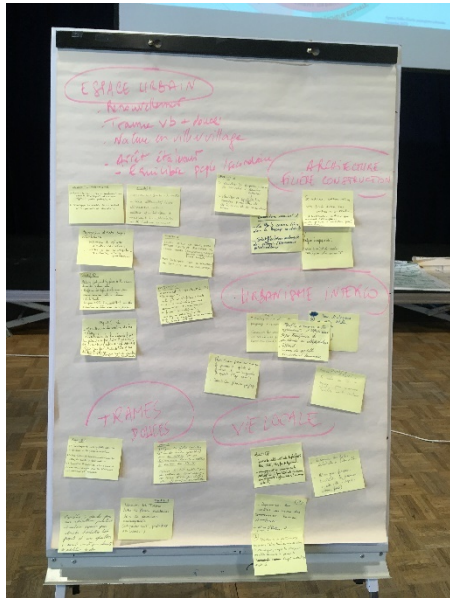
Présentation du schéma de synthèse des enjeux de la CCHV face au dérèglement climatique.

6 grands enjeux sont identifiés, pour mieux vivre avec le changement climatique :

- > Contre l'étalement urbain : un urbanisme recentré
- > Contre la fermeture des paysages : une agriculture au cœur des politiques publiques
- > Contre la consommation touristique express et la surfréquentation localisée : une expérience de découverte prolongée
- > Contre la fragilisation de la forêt : le bois comme ressource locale privilégiée
- > Contre la dépendance aux énergies fossiles : les énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne
- > Contre la banalité architecturale et paysagère : une task force permanente de conseil et de dialogue

En découlent 6 objectifs de qualité paysagère :

- > Objectif 1 // Pour un urbanisme recentré
- > Objectif 2 // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques
- > Objectif 3 // Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte
- > Objectif 4 // Pour la mise en avant du bois comme ressource locale privilégiée
- > Objectif 5 // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne
- > Objectif 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage



L'ensemble de ces objectifs est abordé lors des deux jours d'atelier prévus :

- > 31 mars 2021 matin : objectif 2 et objectif 4
- > 31 mars après-midi : objectif 5
- > 1 avril matin : objectif 1 et objectif 6
- > 1 avril après-midi : objectif 3

## 2. BRAINSTORMING SUR LES OBJECTIFS 1 ET 6

Chaque participant est invité à proposer spontanément deux pistes d'actions par objectif inscrit sur un post-it. Ceux-ci sont récupérés et

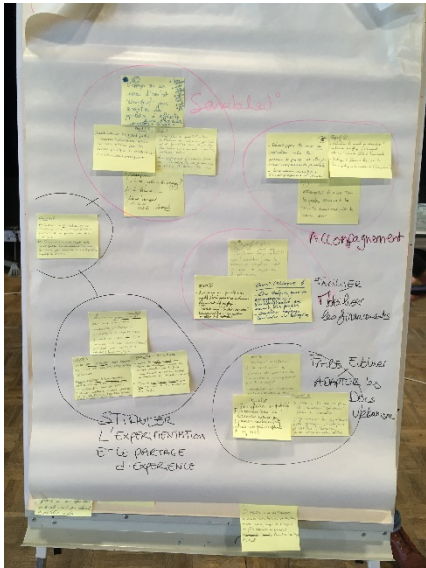
classés par les animateurs.

### > Objectif 1 // Pour un urbanisme recentré

Cinq thématiques ressortent des propositions des participants :

- **La réflexion à l'échelle intercommunale** avec le suivi du plan de paysage, la mise en œuvre d'un PLUI, la mobilisation du SCOT, du PLH, des plans de déplacements, un équilibre à trouver entre villages et hameaux pour la répartition de l'habitat, etc.
- **La consolidation de l'espace urbanisé / habité**, avec l'arrêt de l'étalement urbain, l'appui au renouvellement urbain et notamment la rénovation des friches industrielles, l'attention à porter aux densités bâties, l'équilibre à rechercher entre résidences principales et secondaires, etc.

- **Le développement des trames douces, vertes et bleues**, avec le développement des pistes cyclables, la réduction de la place de la voiture dans l'espace public, le renforcement de la nature en ville, la désimperméabilisation des sols, la mise en valeur des cours d'eau, etc.
- **Le renforcement de la vie locale** avec des actions pour favoriser l'installation des commerces en centre-ville, la création de tiers-lieux, le développement de services numériques, le développement des marchés locaux, l'aide au développement de l'auto-promotion, etc.
- **La qualité architecturale** avec la promotion des filières locales, la sensibilisation, le développement de l'architecture bioclimatique, l'aide à la rénovation, la protection des hameaux patrimoniaux, etc.



### > Objectif 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage

Cinq thématiques ressortent des propositions :

- La nécessité de **faciliter la mise en œuvre des projets** des particuliers et la **mobilisation de financements** : création d'un guichet unique, une plateforme énergie et habitat, un club entreprises, etc.
- La **sensibilisation du grand public à l'architecture** : bonnes pratiques de construction et de réhabilitation, partage de l'espace public, rénovation énergétique, moments de mise en œuvre participatifs, etc.

- **L'accompagnement et le suivi des projets** : centralisation des conseils en rénovation architecturale, énergétique et aménagements extérieurs
- **Stimuler l'expérimentation et le partage d'expérience** : appels à projets, diffusion des bonnes pratiques, etc.
- **Faire évoluer et adapter les documents d'urbanisme** : commissions pré-permis, règlement de la construction renforçant le recours à une commission d'accompagnement et la mise en œuvre des objectifs d'aménagement communaux, etc.

### 3. DISTRIBUTION DES QUESTIONNAIRES SUR LES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS ET MISE EN DEBAT

Le questionnaire (en pièce jointe) présente les différentes orientations envisagées pour chaque objectif et recense un certain nombre de pistes d'action correspondantes. Il est demandé aux participants de valider ou invalider ces pistes d'action, de les hiérarchiser et de les compléter. Une discussion est engagée à partir d'un vote à main levée sur les pistes d'action choisies, et les questionnaires sont récupérés à l'issue de l'atelier et compilés (tableau en annexe). Les actions prioritaires et secondaires présentées sont issues des compilations de questionnaires.

#### > Objectif 1 // Pour un urbanisme recentré

**Orientation 1.1 : Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches et par la promotion d'une architecture contemporaine**

#### Actions prioritaires :

- Encouragement des principes d'une urbanisation économe et intégrée pour les nouveaux projets de construction, dans les documents d'urbanisme (OAP et règlements) et travaillés par un homme de l'art (architecte, urbaniste, paysagiste) ?
- Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti en centre-ville, notamment pour les ensembles urbains patrimoniaux (bâti de la reconstruction, cités ouvrières) ?

#### Actions secondaires :

- Développement bâti privilégié dans les enveloppes urbaines des villes et villages
- Repérage et acquisition des logements vacants ou vieillissants des centres-bourgs ?

- e. Recensement des friches d'activité, privées et publiques, et identification de nouvelles vocations : résidentielles, économiques, touristiques, équipement, etc. ?
- g. Mobilisation et valorisation du patrimoine industriel dans les projets publics et collectifs : création d'équipements et services, zones d'activités, logements collectifs, etc.
- j. Appui, conseil et suivi systématiques d'architectes et de paysagistes pour les projets d'ensemble et le renouvellement urbain (CAUE, PNR, UDAP, etc.) ?

### Commentaires :

- **Le lancement de concours d'architecture sur le patrimoine industriel (action f.)** a été peu plébiscité. Les concours, de manière générale, sont une action importante à mener pour le CAUE. Cela permet de nourrir l'imaginaire en mettant en valeur des démarches de conception qui dépassent les cadres habituels et d'ouvrir le champ des possibles. Cela doit intervenir avant le financement d'actions de réhabilitation (action d.). La Communauté de communes peut ici avoir un vrai rôle à jouer, en accompagnant des projets réalistes qui font rêver et font du lien.
- **La mobilisation du patrimoine industriel dans les projets publics (g.)** implique un travail d'adaptation très important, qui doit par ailleurs conserver les caractéristiques patrimoniales. C'est difficile à mettre en œuvre et nécessite des savoir-faire très spécifiques.
- **Le renouvellement urbain (action b.)** favorise le traitement des friches. Mais une attention doit être portée à préserver le caractère rural et montagnard des espaces habités, en limitant le développement du bâti collectif plus caractéristique des villes. *« La diversité des tissus bâtis appelle des réponses différenciées »*. Cette action est à lier avec l'action f., les concours d'architecture faisant partie d'une palette d'outils de travail en amont des projets, pour écrire un modèle d'habitat désirable autre que le pavillon (et qui ne soit pas forcément le collectif).
- Concernant **l'appui et le suivi des projets (j.)**, le terme « systématique » est à proscrire : cet accompagnement, déjà mené par le CAUE, ne peut se faire que sur la base du volontariat pour assurer l'adhésion du porteur de projet. Cela nécessite une

sensibilisation en amont, et une information, qui elle doit être « systématique ». La communication et l'information « vraie » est également un enjeu face aux dérives de certaines entreprises qui font parfois une libre interprétation des textes législatifs (isolation à 1€, etc.).

- **L'adaptation du bâti ancien (action d.)** nécessite l'approfondissement de la connaissance du bâti, qui a trois avantages :
  - > Énergétique : cela permet de mettre en œuvre des projets cohérents
  - > Lien social : la limite entre privé et public permet de forger l'identité urbaine du territoire (clôture)
  - > Historique : ce patrimoine récent (industrie, reconstruction) est un support sociologique de constitution d'une mémoire collective, en associant des témoins toujours vivants
- On pourrait envisager le développement d'un **observatoire du foncier, sous la forme par exemple d'un « cadastre des potentiels »**, pour améliorer la diffusion des connaissances et aider les collectivités dans leurs décisions (questionnaire).
- Des **points de vigilance** à prendre en compte, issus des questionnaires :
  - > Conserver des espaces de respirations dans les tissus urbains malgré l'intensification bâtie, et conserver une image rurale des bourgs et villages.
  - > Attention à la standardisation architecturale, et à l'effet de mode pour l'aménagement
  - > Prendre en compte le vieillissement des populations et l'attractivité à développer pour les jeunes ménages, afin de permettre aux générations de se succéder sans créer de chute démographique
  - > Ne pas faire disparaître des possibilités de construction de maisons individuelles
  - > Faire attention au développement des résidences secondaires, handicapant l'économie rurale par une occupation saisonnière.

## Orientation 1.2 : Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et développer des micro-centralités secondaires

### Actions prioritaires :

e. Organisation des réseaux de mobilités du quotidien reliant les centralités : desserte par les liaisons douces, localisation des aires de covoiturage, points d'arrêts transports en commun et TAD, commerces et services itinérants, etc. ?

### Actions secondaires :

c. Accompagnement du déploiement du télétravail et des téléservices : poursuite du développement des réseaux numériques, création de tiers-lieux dans les centres ?

d. Moratoire sur les créations d'activités commerciales hors centres ?

### Commentaires :

- L'exemple de la redynamisation du centre-ville de Cornimont est mis en avant : la réhabilitation d'une friche industrielle, avec l'appui de l'EPFL, du PNR et du CAUE, a permis de reconstituer des espaces publics, des logements et des équipements : amphithéâtre, maison de santé. La concertation a été un très bel outil pour mener à bien ce projet.
- La première étape, pour la redynamisation des centres, est de retrouver une population permanente, présente à l'année, assurant le maintien des commerces. C'est un préalable à l'**investissement dans des locaux commerciaux par la puissance publique (action b.)**, qui reste un outil déclencheur pour certains projets, mais ne représente pas une fin en soi. Cela passe par :
  - > Le frein à la dynamique d'étalement urbain, pour attirer des habitants dans les centres

- > Le soutien au télétravail en dehors du domicile avec le développement de « lieux tiers », entre logement et bureau, qui participent à la consommation (sur le chemin)
- > Le développement des mobilités douces dans les centres.

- **L'aménagement d'espaces publics pour l'accueil d'activités et de manifestations (f.)** est une action intéressante comme support de lien social. Plutôt que de grands espaces de stationnement en centre-ville, il s'agit de mettre l'espace public au cœur des réflexions sur la réhabilitation des centres. *Nota Bene* : le terme « évènementiel » n'est pas le plus adapté, on lui préfère « activités et manifestations ».
- Des **points de vigilance** à prendre en compte, issus des questionnaires :
  - > Promouvoir la mixité fonctionnelle entre quartiers périphériques et centre-ville

## Orientation 1.3 : Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et développer des micro-centralités secondaires

### Actions prioritaires :

- e. Conception d'espaces publics favorables aux mobilités actives dans les centres-bourgs : réduction des largeurs de chaussées de roulement, maîtrise de la place de la voiture, mise en œuvre de cheminements, continuité et confort des circulations douces ?
- f. Conception d'espaces publics durables, économes et adaptés au changement climatique : surfaces poreuses et enherbées, gestion alternative des eaux pluviales, présence végétale pour l'ombrage et le rafraîchissement, essences variées et économes en eau, etc. ?

### Actions secondaires :

- c. Transcription de la trame paysagère dans les documents d'urbanisme (OAP, emplacement réservé, sur-zonage, etc.) ?

d. Renforcement de la trame paysagère en lien avec le paysage de montagne : plantations, choix de matériaux locaux, valorisation du petit patrimoine, des points de vue, des cours d'eau, etc. ?

g. Aménagement des abords des cours d'eau dans l'espace urbain : accessibilité aux berges, création de chemins, réouverture, renaturation et diversification des essences plantées ?

i. Concertation et participation des habitants à la programmation ?

### Commentaires :

- **Pour attirer et réancrer la population dans les centres-villes (cf. 1.2)**, il est nécessaire d'avoir un cadre environnemental de qualité, ce qui explique que les espaces publics ressortent fortement (d.e.f.g.). Il faut prendre en compte l'évolution des façons de vivre et de travailler dans les vingt prochaines années, avec notamment le développement du télétravail (potentielles familles avec enfants venant sur le territoire) et des études avec des cours en distanciels.
- **La participation des habitants (j. l.)** est un vecteur de communication et de valorisation des projets. Elle participe à la connaissance qu'ont les habitants de leur environnement. Elle permet également de renforcer le lien social, entre habitants et générations, notamment en période confinée comme actuellement.
- **La question du vivant et de la nature (a. n.)**, évoquée à travers les atlas de la biodiversité et les paysages nocturnes, participent du réenchancement de l'environnement.
- *« Le paradoxe de l'espace public est que c'est le lieu où tous les enjeux se croisent, et là où on a le plus appris à se contenter du médiocre. On estime normal qu'un parking soit moche, qu'un commerce prenne la forme d'un hangar. Il faut faire émerger chez le citoyen l'exigence du « beau », à travers des exemples qui montrent qu'autre chose est possible. La collectivité à un rôle à jouer, en montrant l'exemple : sols perméables, nature en ville, etc. ».*

- **Le traitement des lisières agri-urbaines est à intégrer dans la construction de la trame paysagère** : utiliser les jardins / terrains privés pour faire la transition entre habitations et terres agricoles.
- Des **points de vigilance** à prendre en compte, issus des questionnaires :
  - > Ne pas oublier les nuisances, qu'elles soient de l'ordre de l'hygiène, sonores, ou lumineuses
  - > dans les aménagements
  - > Ne pas suraménager les abords des cours d'eau en voulant les rendre attractifs
  - > Avoir de bons bergers pour permettre le développement du pâturage urbain pour l'entretien des espaces verts, besoin de formations ? D'une nouvelle génération de bergers ? Bergers des villes ?

### Orientation 1.4 : Protéger les hameaux vosgiens patrimoniaux

#### Actions prioritaires :

- c. Maintenir l'ouverture des paysages autour de ces sites caractéristiques et prioriser les réouvertures de terrains enrichis pour les mettre en valeur ?
- f. Soutenir la réhabilitation du bâti existant ?
- g. Accompagner l'adaptation du bâti aux besoins contemporains dans le respect de ses caractéristiques architecturales et patrimoniales ?

#### Actions secondaires :

- b. Préserver le cadre naturel et agricole qui les caractérisent dans les documents d'urbanisme ?
- e. Mise en valeur de l'architecture et des éléments remarquables du paysage de montagne présents : cours d'eau, matériaux locaux, points de vue, petit patrimoine ?

## Commentaires :

- La protection des hameaux dans les documents d'urbanisme (d.) n'apparaît pas prioritaire, mais reste importante pour préserver cette belle richesse des Hautes-Vosges, en lien avec l'envie de beauté qui a été exprimée (1.3). Cela nécessite de mener un travail collectif, pour ne pas laisser l'action individuelle guider leur développement. Mais la mise en œuvre de documents d'urbanisme collectifs (PLUi) fait peur à certaines communes, qui craignent de perdre en liberté et en spécificité en étant oubliées ou traitées de la même manière que les villes du territoire. Les documents d'urbanisme intercommunaux peuvent cependant favoriser l'imbrication des échelles urbaines (depuis la ville au hameau), en incitant justement à ne pas urbaniser de la même manière partout.
- « Ce sont les documents d'urbanisme qui ont permis de protéger ces paysages habités ruraux. La contrainte peut avoir des vertus ! »
- « On ne pourra pas réfléchir à la préservation des hameaux sans réfléchir à leur vocation. Leur raison d'être, fondée sur l'indépendance et l'autonomie, a été fragilisée par l'étalement urbain. Ils sont aujourd'hui 100% résidentiels et condamnés à devenir des écomusées ou des résidences secondaires, avec la réorganisation de l'activité agricole. De nouvelles activités et vocations sont à définir ».
- La question de l'eau est essentielle pour le maintien de l'habitat : les hameaux ne sont pas reliés aux réseaux collectifs.
- Un complément des questionnaires : **Encourager le nomadisme commercial et culturel** pour amener les services et les activités dans les hameaux : marchés ambulants, épicerie culturelle, bibliobus, ...

## > Objectif 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage

**Orientation 6.1 : Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches et par la promotion d'une architecture contemporaine**

### Actions prioritaires :

- a. Nomination d'un animateur pour la veille sur les projets et le lancement des échanges ?
- b. Identification de référents dans les structures partenaires : Services de la / des CDC, CAUE, Espace Info Energie, PNR, DREAL, etc ?
- f. Mise en place de partenariats avec les écoles d'architecture et de paysage, montage d'ateliers pédagogiques sur des sites à enjeux ?

### Actions secondaires :

- e. Mise en place de marchés à bons de commande pluri-annuels de paysagistes concepteurs, architectes, etc. ?

### Commentaires :

- Il faudra être vigilant aux risques de normalisation et d'étouffement des dynamiques locales et rurales lorsqu'on fait appel à des spécialistes (architectes, paysagistes, etc.) (e.). Le territoire ne doit pas être considéré seulement comme un lieu de villégiature, mais aussi un lieu de vie et d'activité économiques.



## Orientation 6.2 : Développer la mise en relation entre les porteurs de projets et les entreprises et les accompagner vers la qualité des aménagements

### Actions prioritaires :

- a. Renforcement des dispositifs de conseils aux porteurs de projets et couplage des permanences architecturales et énergétiques (CAUE + EIE) ?
- c. Création d'une plateforme de rencontre entre porteurs de projets et entreprises locales (site internet, salon, etc.) ?
- d. Mise en relation des porteurs de projets pour développer de nouvelles formes d'habitat : réhabilitation en commun de fermes vosgiennes, habitat participatif, etc. ?

### Actions secondaires :

- b. Communication sur le dispositif de conseil et de suivi mutualisé auprès des acteurs de la construction (promoteurs, fournisseurs, magasins spécialisés...), des communes et du grand public : création d'une plaquette, annonces radio, etc. ?

### Commentaires :

- **Les actions de conseil des CAUE (a.)** existent déjà et ne suffiront pas. Il s'agit de renforcer le volet sensibilisation très à l'amont des projets, et de renforcer l'accompagnement à l'aval pour trouver les savoir-faire adaptés (lien avec les entreprises).
- **Si les projets peuvent être ambitieux en matière environnementale**, les artisans ne comprennent pas toujours les enjeux à l'œuvre. Il est souvent difficile de trouver le savoir-faire pour sortir des méthodes classiques de construction. La formation des artisans est également à prévoir.
- **Comment impliquer les entreprises ?** Il est difficile de faire évoluer leurs pratiques, quand les modèles sont rodés (chalets). Et il est difficile de les capter dans des séminaires, des conférences...

- **L'offre des entreprises s'adapte à la demande** : on le voit notamment dans les SPR (secteurs patrimoniaux), où les entreprises adaptent leurs techniques.
- On peut envisager aussi **la réalisation de projets participatifs entre entreprises et particuliers**, ou sous la forme de workshop.

## Orientation 6.3 : Promouvoir les bonnes pratiques de construction / réhabilitation / aménagement et sensibiliser le grand public

### Actions prioritaires :

- c. Communication sur les projets exemplaires et les initiatives des jeunes professionnels (architectes, artisans, etc.) : usage du bois dans la construction, mais aussi requalification paysagère des centres, réhabilitation patrimoniale (fermes, site industriel, etc.) ?
- e. Actions de préfiguration pour les habitants et les visiteurs : projets expérimentaux, chantiers participatifs ?

### Actions secondaires :

- a. Organisation de visites d'opérations, de sites et de territoires avec les élus et techniciens dans et hors des Vosges ?
- b. Formation des instructeurs de permis de construire et d'aménager à l'ambition architecturale, paysagère et climatique ?
- d. Organisation de résidences d'architecture : permettre à un professionnel de s'immerger sur un territoire avec un double rôle de propositions concrètes et de sensibilisation ?

**Commentaires :**

- **Il est important de former les services instructeurs (b.)** à sortir de leur seul rôle d'application du droit des sols. Souvent le volet qualitatif est oublié. Les élus sont également à former en priorité.
- **Une visite de ferme à rénover, avec l'architecte, est organisée cette année dans le cadre de la Semaine du paysage (a.).** Le thème est « Défi écologique et vieilles pierres ».
- **Il faut notamment sensibiliser à des modes de construction bois autres que le chalet (c.).**

**Participants :**

NOM	Prénom	Structure
THIRIET	Sophie	DGA CCHV
ALEMANY	Edgar	Compagnie IPAC
AUDINOT	Amandine	Compagnie IPAC
GROSJEAN	Benjamin	Conseil de Développement CCHV
DEVILLE	Hannah	Pays d'EPINAL Charte forestière
SCHALLER	Frédéric	PNRBV
MENGIN	Liliane	Elue La Bresse
LABRUYERE	Sébastien	CAUE des Vosges
GOLTL	Frédéric	CAUE des Vosges
FAVARD	Francis	CCPVM
GIGANT	Nathan	CD 88
CLEMENT	Marie-Jo	Elue Cornimont
RIOUAL	Aude	Elue Sapois (excusé)
CUNY	Cyril	Elu Granges-Aumontzey (excusé)
VOINSON	John	Elu Le Valtin (excusé)
POIROT	Christiane	Elue La Bresse
GEHIN	Martine	Vice-Président Env. CCHV
MONIN		
GUENOT	Frédéric	PNRBV
BROCHOT	Pascal	Elu La Forge
ROMER	Johane	BE
BETTE	Mathilde	BE
NAHMIYAZ	Jérémy	BE
JEANCOLAS	Coralie	CCHV
CLAUDEL	Charles	CCHV
BARRIER	Pauline	PETR Déodatie
MATTIO	Fleur	PETR Déodatie
MICLO	Jean-Paul	VP CCPVM
MARTIN	Mélany	Fredon

Agence Folléa-Gautier + Energies Territoire Conseil + Ceresco



## Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique

---

PHASE 2 // DIAGNOSTIC

ATELIER THÉMATIQUE « TOURISME »

01 AVRIL 2021

COMPTE RENDU

## Objectifs :

1. Partager les enjeux du diagnostic et les 6 objectifs de qualité paysagère
2. Identifier et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre par thématique :
  - > Objectif 3 // Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

## Déroulement :

1. Introduction et rappel des enjeux du diagnostic, présentation des 6 objectifs de qualité paysagère
2. Atelier station
3. Distribution d'un questionnaire sur les objectifs et orientations et mise en débat

### 1. INTRODUCTION ET RAPPEL DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Résumé du diagnostic et présentation des fragilités et menaces impactant les 7 valeurs paysagères identifiées.

Présentation du schéma de synthèse des enjeux de la CCHV face au dérèglement climatique.

6 grands enjeux sont identifiés, pour mieux vivre avec le changement climatique :

- > Contre l'étalement urbain : un urbanisme recentré
- > Contre la fermeture des paysages : une agriculture au cœur des politiques publiques
- > Contre la consommation touristique express et la surfréquentation localisée : une expérience de découverte prolongée
- > Contre la fragilisation de la forêt : le bois comme ressource locale privilégiée
- > Contre la dépendance aux énergies fossiles : les énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne
- > Contre la banalité architecturale et paysagère : une task force permanente de conseil et de dialogue

En découlent 6 objectifs de qualité paysagère :

- > Objectif 1 // Pour un urbanisme recentré
- > Objectif 2 // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques
- > Objectif 3 // Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte
- > Objectif 4 // Pour la mise en avant du bois comme ressource locale privilégiée

- > Objectif 5 // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne
- > Objectif 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage

L'ensemble de ces objectifs est abordé lors des deux jours d'atelier prévus :

- > 31 mars 2021 matin : objectif 2 et objectif 4
- > 31 mars après-midi : objectif 5
- > 1 avril matin : objectif 1 et objectif 6
- > 1 avril après-midi : objectif 3

## 2. ATELIER STATION

Objectif : Projection de la station de montagne durable dans 20 ans

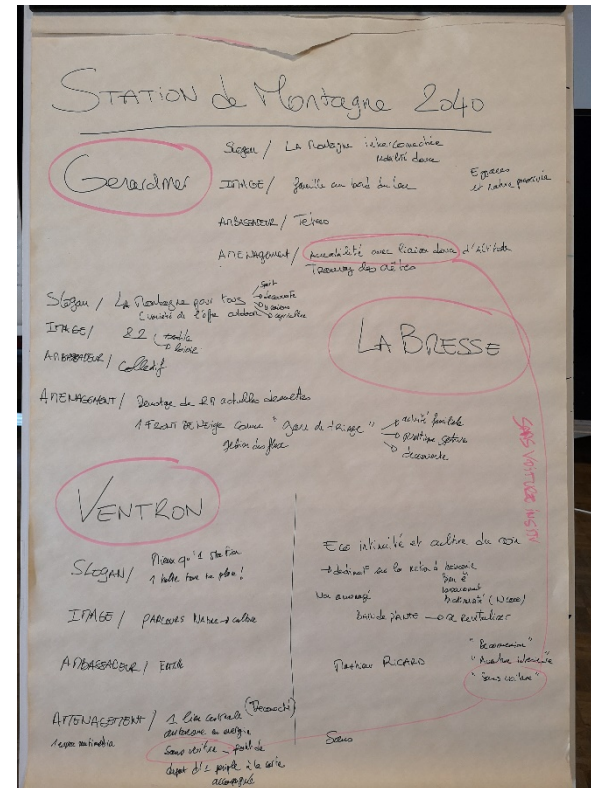
Une présentation du contexte de l'activité « neige » en lien avec le changement climatique permet de poser la question de l'évolution des stations de montagne dans le cadre de la transition climatique et écologique, et de l'impact sur les paysages.



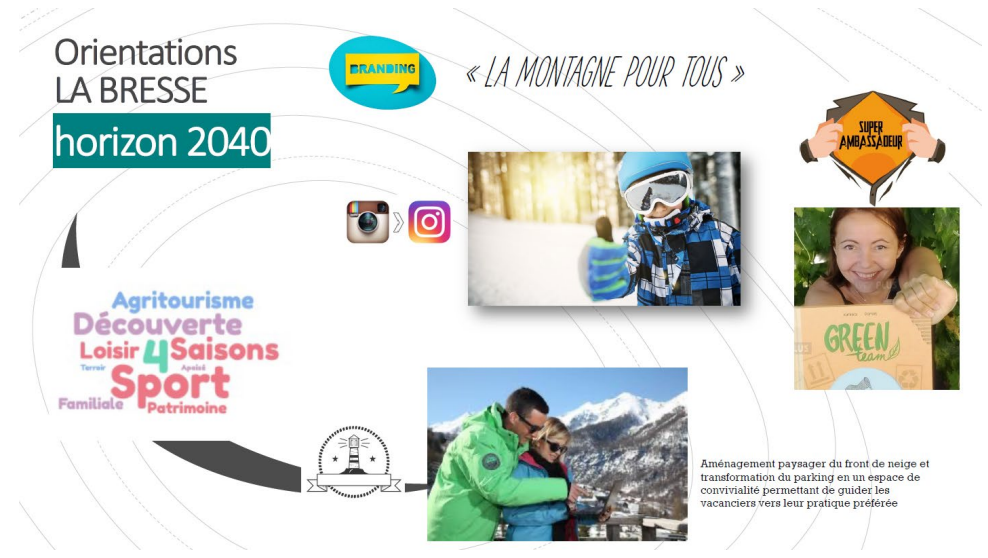
Les participants sont répartis en trois groupes et invités à réfléchir aux questions suivantes :

- > Reconfiguration des liaisons d'interdépendance
- > Créer une approche marketing territorial du projet de station durable
  - Son nom et son positionnement
  - L'offre de service
  - La clientèle cible
  - Les nouveaux équipements ou les démantèlements
  - Les paysages perçus
  - Une mise en récit « venez faire l'expérience de ... »

**Résultats :**



**Groupe station Gérardmer :**



**Groupe station La Bresse :**

**Groupe station Ventron :**





### 3. DISTRIBUTION DES QUESTIONNAIRES SUR LES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS ET MISE EN DEBAT

Le questionnaire (en pièce jointe) présente les différentes orientations envisagées pour l'objectif et recense un certain nombre de pistes d'action correspondantes. Il est demandé aux participants de valider ou invalider ces pistes d'action, de les hiérarchiser et de les compléter. Une discussion est engagée à partir d'un vote à main levée sur les pistes d'action choisies, et les questionnaires sont récupérés à l'issue de

l'atelier et compilés (tableau en annexe). Les actions prioritaires et secondaires présentées sont issues des compilations de questionnaires.

#### > Objectif 3 // Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

#### Orientation 3.1 : Elaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique

##### Actions prioritaires :

- e. Recherches d'alternative à la voiture pour les déplacements entre bourgs et stations : câble, navettes, liaisons douces, location de vélos / VAE, etc. ?

##### Actions secondaires :

- a. Organisation de navettes depuis les gares lors des périodes de forte fréquentation, adaptées aux horaires de train ?
- b. Stratégie de communication sur la possibilité de rejoindre le territoire en train ?
- f. Mise en œuvre de plans vélo et piétons et d'itinéraires compatibles avec les enjeux de préservation des sites ?

##### Commentaires :

- Le **développement de navettes entre les sites touristiques (e.)** à l'échelle de la CC est une réponse aux problèmes posés par les voitures et les aires des stationnements. Ça reste utopique économiquement, mais si une volonté politique est derrière, cela peut avoir un impact fort sur le tourisme des Hautes Vosges.

- Proposition des questionnaires : mise en place de points de stationnements éphémères sur les grands parcours de randonnées.
- En hiver, des navettes relient le centre-ville aux deux stations, entre Hohneck et Lispach
- Plateforme France Passion (France.passion.com) qui met en relation des camping caristes et des agriculteurs et artisans pour proposer des emplacements à la ferme

- > Adoucissement de la chaussée
- > Aménagement ponctuel d'aires d'arrêts de car et de véhicules les plus discrètes possibles : réduction de l'emprise de la chaussée, marquage au sol, sols poreux, etc.
- > Intégration paysagère du mobilier et des aires de stationnement qui conserveront un aspect le plus naturel possible.

### Orientation 3.2 : Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes

#### Actions prioritaires :

- b. Extension des plages d'ouverture exclusive aux modes doux et navettes dans les périodes de forte fréquentation ?

#### Actions secondaires :

- d. Constitution progressive d'un belvédère linéaire à la circulation apaisée, ponctué d'aménagements sobres et de qualité mettant en scène le paysage et les milieux (de la vue panoramique à ce qui est à nos pieds) ? :
  - > aménagements de belvédères / plateformes intégrés dans le paysage,
  - > aménagements pour révéler les milieux / flore / attention à porter au sol
  - > interventions artistiques magnifiant le paysage,
  - > etc.
- e. Poursuite d'aménagements sobres et adaptés à l'esprit des lieux menés sur les points d'arrêts ? :

### Orientation 3.3 : Poursuivre la diversification des activités des stations

#### Actions prioritaires :

- a. Renforcement des offres douces et écoresponsables en station (itinéraire sécurisé ski de randonnée et rquette, sentier d'interprétation, activité pédagogique de découverte de l'environnement, ...)
- c. Développement des dispositifs incitatifs de recours à la mobilité douce/commun pour l'accès aux domaines skiables
- g. Accompagnement les commerces et hébergeurs dans une démarche éco-responsable

#### Actions secondaires :

- h. Mise en place d'un observatoire de la biodiversité, développer des zones de protection et valoriser la biodiversité comme vecteur de découverte et d'attractivité touristique
- i. Mise en paysage des abords et des aires de stationnements en y intégrant des capacités d'énergies renouvelables
- l. Développement autour du soin de soi par la nature (sylvothérapie, déconnexion numérique)

o. Développement de produits touristiques ciblés à l'échelle des stations (restauration bio, modes de déplacements 0 CO2, etc.)

#### Commentaires :

- Un **forfait unique** est expérimenté depuis quelques années dans les stations du massif des Vosges, ce qui permet de valoriser l'offre complémentaire des stations.
- Dans le massif du Froissard, un **projet « patrouilleur »** est mené, pour l'itinérance entre les stations. Cela permet de désengorger le haut du Massif, en accueillant plus de monde tout en protégeant les sites sensibles.
- Le **rapport à la ville** qui accueille la station est à développer. C'est un support de complémentarité.
- Proposition des questionnaires : Introduire dans les offres touristiques, des activités culturelles ainsi que des visites de fermes ou petites entreprises artisanales, afin de compléter l'offre des activités majoritairement sportives
- **Point de vigilance** des questionnaires : Importance de trouver une nouvelle identité après le tourisme de masse et le ski.

### Orientation 3.4 : Valoriser les patrimoines des Vosges au bénéfice de l'attractivité

#### Actions prioritaires :

a. Identification de la richesse des patrimoines locaux et de leur lien avec les paysages : patrimoine naturel glaciaire, l'agriculture de montagne, l'industrie textile, le patrimoine de la reconstruction, les implantations minières du XVIe siècle, l'exploitation du granit, la botanique, l'herboristerie, etc. ?

i. Créer un espace d'initiation aux bienfaits des plantes : découverte, collecte participative, stages, etc. ?

#### Actions secondaires :

d. Elaboration d'un schéma d'interprétation : sites, lieux, points de vue et parcours, récits et complémentarité, mise en réseau, dispositifs de médiation et d'interprétation, etc. ?

e. Identification de sites remarquables et mise en valeur par une scénographie ambitieuse : par exemple les carrières et tunnels au Syndicat ?

#### Commentaires :

- **La diversification de l'offre touristique** peut s'appuyer sur de nombreux petits projets, sous forme inclusive. Ils représentent moins d'investissement, et offrent de bons potentiels de retombées économique. Et ils mettent en avant la qualité du territoire et de la nature à préserver.
- Le territoire manque **d'organes de contrôle** de la fréquentation touristique : brigades vertes, sensibilisation contre les départs de feux, etc.
- Propositions des questionnaires :
  - > Valoriser le maillage entre les petits patrimoines (itinéraires, visites guidées, ...)
- Point de vigilance :
  - > Attention à la surcharge touristique s'il y a une augmentation des aménagements

**Participants :**

NOM	Prénom	Structure
FIELLER	Eric	Directeur ESF La Bresse (excusé)
THIRIET	Sophie	DGA CCHV
ALEMANY	Edgar	Compagnie IPAC
AUDINOT	Amandine	Compagnie IPAC
DEVILLE	Hannah	Pays d'EPINAL Charte forestière
SCHALLER	Frédéric	PNRBV
MENGIN	Liliane	Elue La Bresse (excusé)
LABRUYERE	Sébastien	CAUE des Vosges (excusé)
GOLTL	Frédéric	CAUE des Vosges
D'ALGUERRE	Sylvie	Conseillère Régionale (excusé)
POIZAT	Bruno	Directeur OTI
PERRIN	Benoit	Directeur station Gérardmer
GROB	Julie	Responsable OTL La Bresse
RIOUAL	Aude	Elue Sapois (excusé)
NICAISE	Roger	Elu Cornimont
MENGIN	Pierre	Président SNAM Vosges (excusé)
ZEIDLER	Frédérique	AMM (excusé)
POIROT	Christiane	Elue La Bresse (excusé)
DAVID	Pierre-Marie	Association NIVOSE (excusé)
DENIAU	Fabrice	Massif des Vosges (excusé)

BEZANNIER	Franck	PNRBV
CLEMENT	Gérard	VP CCHV (excusé)
ROMER	Johane	BE
BETTE	Mathilde	BE (excusé)
NAHMIYAZ	Jérémy	BE (excusé)
JEANCOLAS	Coralie	CCHV
CLAUDEL	Charles	CCHV (excusé)
UHRING	Cyril	VP sivu Hautes vosges
LEUDIHAC	Sophia	PETR Déodatie GR de pays
HENRY	Denis	VP PETR Déodatie
HOFSTETTER	Emma	CCHV
MULLER	Xavier	ENSA Strasbourg (excusé)
HIGELIN	Flavio	ENSA Strasbourg (excusé)
DOLMAIRE	Edgar	ENSA Strasbourg (excusé)
ROYER	Florian	ENSA Strasbourg (excusé)
FIORELLI	Flavin	COMMUNE SAULYVER
DUPONT	Hortense	OT LA BRESSE
CUNY	Cyril	GRANGES AUMONTRE

# ANNEXE

## - Questionnaires distribués

## ATELIERS THÉMATIQUES / PHASE 2

### DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

## Questionnaires

### Sommaire

#### OBJECTIF 1 //

Pour un urbanisme recentré

- 1.1 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches et par la promotion d'une architecture contemporaine
- 1.2. Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et développer des micro-centralités secondaires
- 1.3. Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics
- 1.4. Protéger les hameaux vosgiens patrimoniaux

#### OBJECTIF 4 //

Pour la mise en avant du bois comme ressource locale privilégiée

- 4.1. Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique
- 4.2. Développer un écosystème territorial autour du bois

#### OBJECTIF 2 //

Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

- 2.1 Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages
- 2.2. Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaire des paysages
- 2.3. Augmenter la valeur ajoutée des productions par l'organisation de la transformation sur place
- 2.4. Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification

#### OBJECTIF 5 //

Pour des énergies renouvelables et une sobriété énergétique au cœur de la vie quotidienne

- 5.1. Accompagner la rénovation énergétique du bâti
- 5.2. Développer des énergies renouvelables aux bénéfices de tous
- 5.3. Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics

#### OBJECTIF 3 //

Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

- 3.1 Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique
- 3.2. Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes
- 3.3. Poursuivre la diversification des activités des stations
- 3.4. Valoriser les patrimoines des Vosges au bénéfice de l'attractivité

#### OBJECTIF 6 //

Pour une «task force» permanente de conseil et de dialogue

- 6.1. Créer une commission spécifique d'accompagnement et de suivi du plan de paysage
- 6.2. Développer la mise en relation entre les porteurs de projets et les entreprises et les accompagner vers la qualité des aménagements
- 6.3. Promouvoir les bonnes pratiques de construction / réhabilitation / aménagement et sensibiliser le grand public

## ATELIERS THÉMATIQUES / PHASE 2

### DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

## Questionnaire

Atelier du 31 mars 2021 - matin

Nom (facultatif) :

Organisation (facultatif) :

#### OBJECTIF 2 //

Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

#### OBJECTIF 4 //

Pour la mise en avant du bois comme ressource locale privilégiée

## OBJECTIF 2 //

Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

- 2.1 Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages
- 2.2. Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaire des paysages
- 2.3. Augmenter la valeur ajoutée des productions par l'organisation de la transformation sur place
- 2.4. Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification

## OBJECTIF 4 //

Pour la mise en avant du bois comme ressource locale privilégiée

- 4.1. Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique
- 4.2. Développer un écosystème territorial autour du bois

## OBJECTIF 2 //

Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

2.1. Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages



PISTES D'ACTIONS	à développer ? (OUI) pas pertinent ? (NON)	PRIORITÉ ?  (8 X)	EXEMPLES ? LOCALISATION?
a. Identification et cartographie participatives (communes et agriculteurs) des parcelles en cours d'enrichissement, de leur qualité agronomique, de leur potentiel de reconquête ?			
b. Création d'un outil de suivi des friches agricoles et accompagnement de leur reconquête : cartographier les espaces les plus fragilisés avec priorisation/ niveaux d'enjeux ?			
c. Identification des terrains prioritaires à la réouverture et du gestionnaire (agriculteur / porteur de projet impliqué dans l'utilisation du terrain par la suite) ?			
d. Intégration des terrains prioritaires à la réouverture, notamment des terrains mécanisables, dans le zonage des documents d'urbanisme en concertation avec les agriculteurs : zone A éventuellement indiquée ?			
e. Actions de reconquête de friches : déboisement et réouverture de sites agricoles en lisières forestières, cartographie des parcelles visées, anticiper le lancement d'une procédure d'étude d'impact imposée par le code de l'environnement (si > 25 ha) associer la DREAL aux ateliers + cartographier le plus précisément les zones de reconquête (lancement d'un AAP pour identifier les agriculteurs/ porteurs de projet intéressés ?) ?			

page 1/2

!! Tourner SVP



<b>f.</b> Soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage : baux environnementaux ?			
<b>g.</b> Poursuite de la mise en œuvre et de la révision des réglementations de boisements ?			
<b>h.</b> Développement d'opérations aux coûts moins élevés privilégiant l'usage des permis de bois associés à une exploitation agricole, sur les parcelles adaptées ?			
<b>i.</b> Sensibilisation des propriétaires de parcelles enrichies à leur valorisation par l'agriculture ?			
<b>j.</b> Accompagnement des agriculteurs aux échanges et regroupement parcellaires pour faciliter leur gestion ?			
<b>k.</b> Développement d'une forme de sylvo-pastoralisme adaptée aux mutations en cours (, parcelles forestières affectées par le scolyte, besoin d'alternative aux pâturages bovins pour les parcelles les moins adaptées également) : travail avec le PNRBV, expérimentations avec certains porteurs de projet intéressés ?			
<b>l.</b> Lutte contre la fougère aigle dans les zones de pâturage (toxique pour les troupeaux) ?			

Autre ? :

## 2.2. Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages

 OUI  
 NON

PISTES D'ACTIONS	à développer ? (OUI)	PRIORITÉ ?	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
	pas pertinent ? (NON)	(4 X)	
<b>a.</b> Appropriation des résultats de l'étude des modalités d'adaptation des systèmes herbagers du Massif des Vosges au changement climatique menée par le Pays de la Déodatie et communication auprès des agriculteurs ?			
<b>b.</b> Communication sur le rôle des prairies de fauche à destination du grand public ?			
<b>c.</b> Développement, sous conditions environnementales précises, de micro-retenues permettant la sécurisation d'eau agricole (stockage) pouvant être associée à des micro-centrales hydroélectriques ?			
<b>d.</b> Identification des prairies de plaine et protection contre l'urbanisation par un zonage agricole dans les documents d'urbanisme ?			
<b>e.</b> Protection durable des prairies de fauche de fond de vallée en tant que maillon essentiel de l'activité agricole : ZAP, PAEN ?			
<b>f.</b> Evolution de la gestion des prairies face au changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Diversification des essences des prairies de plaine pour garantir une production constante de ressource fourragère</li> <li>Moindre productivité estivale mais mieux répartie sur l'année</li> <li>Sur-stockage du fourrage</li> <li>Préservation et valorisation des zones humides</li> <li>Création de zones d'ombres ?</li> </ul>			
<b>g.</b> Organisation collective d'un apport volontaire de foin récolté pour l'entretien des parcelles privées et publics (jardins, terrains communaux, etc.), par exemple lors d'un évènement festif et participatif ?			
<b>h.</b> Mise à disposition de parcelles publiques ou privées pour pâturage/ fauche aux périodes critiques (fin été, début automne) : lancement d'un Appel à Manifestation d'intérêt pour solliciter les particuliers/ entreprises ? Format « d'estives urbaines » ?			

Autre ? :

### 2.3. Augmenter la valeur ajoutée des productions par l'organisation de la transformation sur place



PISTES D' ACTIONS	à développer ? (OUI)	PRIORITÉ ?	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
	pas pertinent ? (NON)	(3 X)	
<b>a.</b> Organisation collective de la transformation des produits locaux, avec l'ouverture d'ateliers de transformation mutualisés notamment pour le fromage (cf. Plan d'action du schéma de développement économique 3.7) ?			
<b>b.</b> Accompagnement à la création de groupements d'employeurs pour faciliter la création d'un poste « partagé » pour ces fonctions transversales (transformation, commercialisation...) ?			
<b>c.</b> Création d'une CUMA (Coopérative d'utilisation du Matériel Agricole) ?			
<b>d.</b> Développement de la marque « Cœur de Massif » et de l'identité locale d'autres produits : diversification des produits, valorisation et recherche de labellisation (AOP) ?			
<b>e.</b> Mise en valeur des productions locales auprès des artisans de bouche du territoire ?			
Autre ? :			

### 2.4. Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification



PISTES D' ACTIONS	à développer ? (OUI)	PRIORITÉ ?	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
	pas pertinent ? (NON)	(5 X)	
<b>a.</b> Facilitation de l'installation de porteurs de projet Hors Cadre Familial pour activités maraichères et arboricoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>portage foncier,</li> <li>mise à disposition de terrains communaux,</li> <li>constitution d'une réserve foncière « péri-urbaine » pour les activités de maraîchage et d'arboriculture,</li> <li>préemption de terrains avec enjeux eau (zone de captage) et mise en place de BRE,</li> <li>veille foncière active et participation aux commissions de la SAFER ?</li> </ul>			
<b>b.</b> Inventaires des agriculteurs du territoire pour faciliter leur mobilisation lors d'appels à projets ?			
<b>c.</b> Développement des points de vente des produits du territoire et de marchés de producteurs locaux ?			
<b>d.</b> Mise en lien des producteurs et des acteurs de la RHD locaux (commerçants, restaurants, hôteliers, loueurs de gîtes et de résidences touristiques, ...) : plateforme internet/appli dédiée/ annuaire des producteurs/ diffusion de guide de partenariats en circuits-courts pour la RHD ?			
<b>e.</b> Communication et événements valorisant la production locale : brochures, visites de fermes, marchés gourmandes, etc. ?			
<b>f.</b> Extension des fournitures des cantines en produits locaux (écoles, collèges, lycées, administrations, collectivités, entreprises) : évolution des cahiers des charges, évaluation des besoins et d'une potentielle mutualisation (cuisine centrale ? légumerie ?) ?			
<b>g.</b> Accompagnement des porteurs de projet en circuit court et en diversification pour éviter les cessations précoces d'activités ?			
<b>h.</b> Développement de l'agri-tourisme (fermes-auberges, ...) ?			
<b>i.</b> Protection des terrains agricoles susceptibles d'accueillir une agriculture « de proximité » avec la mise en place de statut type PAEN ou ZAP : petits terrains proches des zones urbaines, avec un accès à l'eau ?			
Autre ? :			

## OBJECTIF 4 //

### Pour la mise en avant du bois comme ressource locale privilégiée

#### 4.1. Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique



PISTES D'ACTIONS	à développer ? (OUI) pas pertinent ? (NON)	PRIORITÉ ?  (4 X)	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
<b>a.</b> Construction d'un plan d'actions avec 2 temporalités : gestion de crise (renaturation, plantation) et structuration filières (développement filière « sapin » ?			
<b>b.</b> Surveillance, desserte, bandes « pare-feux » et réserves d'eau pour lutter contre les départs de feux ?			
<b>c.</b> Diversification des plantations forestières : poursuivre les expérimentations en lien avec les autres gestionnaires (PNR BV et PNR VN) ?			
<b>d.</b> Gestion de la pression cynégétique : protection des espaces de renaturation naturelle/ de plantation ?			
<b>e.</b> Mise en valeur de la forêt comme espace ressource pour la biodiversité : poursuite de la création de réserves forestières intégrales ?			
<b>f.</b> Développement de la sensibilisation du public à la gestion forestière : communication sur les valeurs de la forêt, sur les objectifs de son exploitation, sur la crise actuelle (changement climatique, attaque de scolytes...) sur les travaux d'adaptation en cours, etc. ?			
Autre ? :			

#### 4.2. Développer un écosystème territorial autour du bois



PISTES D'ACTIONS	à développer ? (OUI) pas pertinent ? (NON)	PRIORITÉ ?  (4 X)	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
<b>a.</b> Développement des chaudières-bois et réseaux de chaleur collectifs, alimentés en circuits courts ?			
<b>b.</b> Développement des espaces de stockage ? Mobilisation du foncier industriel en friche ?			
<b>c.</b> Développement du paillage des litières animales par les plaquettes forestières ?			
<b>d.</b> Appui à la structuration de la filière sapin pour la construction : développement d'un cluster producteurs-transformateurs architectes en valorisant le sapin par de belles réalisations ?			
<b>e.</b> Mise en récit du bois : d'où il vient, qu'est-ce qu'il offre ? Elaboration d'un PMT = Projet Matériau Territorial (équivalent au PAT = Projet Alimentaire Territorial) ?			
<b>f.</b> Création de tiers-lieux / ateliers mutualisés autour du bois (cf. plan d'action du schéma économique) ?			
<b>g.</b> Création d'un lieu vitrine de la filière bois ?			
Autre ? :			



Plan de Paysage , de lutte  
et d'adaptation au changement climatique  
des Hautes-Vosges



## ATELIER THÉMATIQUES / PHASE 2 DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Questionnaire  
Atelier du 31 mars 2021

Nom (facultatif) :

Organisation (facultatif) :

### OBJECTIF 5 //

Pour des énergies renouvelables et une sobriété énergétique au cœur de la vie quotidienne

5.1. Accompagner la rénovation énergétique du Bâti

5.2. Développer des Energies Renouvelables aux bénéfices de tous

5.3. Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics

### OBJECTIF 5 //

Pour des énergies renouvelables et une sobriété  
énergétique au cœur de la vie quotidienne

5.1. Accompagner la rénovation énergétique du Bâti



PISTES D' ACTIONS	à développer ? (OUI) pas pertinent ? (NON)	PRIORITÉ ? (5 X)	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
a. Engager la réalisation d'un Atlas de l'Architecture et de la Transition des Hautes Vosges : cartographier et caractériser le patrimoine bâti au regard des enjeux de la transition écologique, climatique et énergétique			
b. Création d'un guide à l'éco-rénovation du bâti ancien et d'après-guerre dans les Hautes Vosges. (Support d'une évolution des documents d'urbanisme afin de lever les freins à l'éco-rénovation)			
c. Accompagner une expérimentation d'éco-rénovations énergétiques exemplaires au travers d'un concours d'architecture et d'un accompagnement au montage			
d. Développer une vision d'une architecture vosgiennes 'régénératrice' dans le cadre d'une collaboration avec les écoles d'architecture/ingénieurs de Nancy et de Strasbourg. (Projets tuteurs, Workshop, ...)			
e. Impulser et soutenir la création d'une plate forme de la rénovation énergétique à destination des particuliers et des privées			

page 1/2

!! Tourner SVP

g. Structurer un service de prévention de la précarité énergétique couplé à une offre subventionnée d'un bouquet de «travaux d'intervention d'urgence tout corps d'état»			
h. Engager un Programme Local de l'Habitat : document stratégique de la politique local de l'habitat (public, privé, offre nouvelle...)			
i. Engager un diagnostic énergétique patrimoniale communal et intercommunal suivi d'une programmation pluriannuelle d'investissement			
j. Animer et accompagner les entrepreneurs locaux dans la structuration d'une offre globale de rénovation énergétique			
Autre? :			

## 5.2. Développer les énergies renouvelables aux bénéfiques de tous

OUI  
 NON

PISTES D'ACTIONS	à développer? (OUI) pas pertinent ? (NON)	PRIORITÉ ?  (4 X)	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
a. Constituer un Comité Local EnR de gouvernance public-privée en vue de la préfiguration des structures de portage opérationnel des sociétés de projets			
b. Réaliser une étude de programmation de déploiement des EnR Solaire et Biomasse. > Identification et caractérisation des sites potentiels avec approche technico économique Bt public, / équipement commercial / bâtiment industriel / installation agricole, /friche industriel / parking / ...			
c. Explorer la mise en image et en récit des Paysages de la Transition Energétique dans le cadre d'un partenariat de recherche-action avec des Ecoles de Paysages et de Design			
d. Réviser les documents d'urbanisme afin de favoriser le déploiement des potentiels EnR			
e. Impulser la création de structures d'investissements aux capitaux locaux - Société coopérative citoyenne de déploiement de grappe PV (centrale villageoise) - Structure public-privé de mutualisation des capacités d'investissement de type SEM			
g. Lancer un projet d'impulsion d'ombrières photovoltaïques avec un approche architecturale et paysagère intégrée			
h. Ré-étudier la faisabilité du projet Eolien avorté			
Autre? :			

5.3. Engager la transition Energétique des équipements et des aménagements publics

OUI  
 NON

PISTES D'ACTIONS	à développer ? (OUI)	PRIORITÉ ?	EXEMPLES ?
	pas pertinent ? (NON)	(3 X)	LOCALISATION ?
a. Lancer un Plan Lumière intercommunal permettant la rénovation énergétique de l'éclairage public, la protection du ciel et de l'environnement nocturne et la mise en valeur du patrimoine architectural			
b. Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluri-annuel			
c. Créer une structure dites de «tiers financements» pour soutenir les collectivités dans leurs investissements en faveur de la transition énergétique			
d. Intégrer la mobilité durable comme axe prioritaire de tout aménagement urbain (piste cyclable, co-voiturage, boucle piétonne, ...)			
e. Soutenir la croissance des usages des vélos à assistance électrique (prime, réseau de borne de recharge, voies cyclable sécurisées, ...)			
Autre? :			



Plan de Paysage , de lutte et d'adaptation au changement climatique des Hautes-Vosges



**ATELIERS THÉMATIQUES / PHASE 2**  
**DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE**

**Questionnaire**

Atelier du 01 avril 2021- matin

Nom (facultatif) :

Organisation (facultatif) :

**OBJECTIF 1 //**

Pour un urbanisme recentré

**OBJECTIF 6 //**

Pour une «task force» permanente de conseil et de dialogue

## OBJECTIF 1 //

Pour un urbanisme recentré

- 1.1 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches et par la promotion d'une architecture contemporaine
- 1.2. Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et développer des micro-centralités secondaires
- 1.3. Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics
- 1.4. Protéger les hameaux vosgiens patrimoniaux

## OBJECTIF 6 //

Pour une «task force» permanente de conseil et de dialogue

- 6.1. Créer une commission spécifique d'accompagnement et de suivi du plan de paysage
- 6.2. Développer la mise en relation entre les porteurs de projets et les entreprises et les accompagner vers la qualité des aménagements
- 6.3. Promouvoir les bonnes pratiques de construction / réhabilitation / aménagement et sensibiliser le grand public

## OBJECTIF 1 //

Pour un urbanisme recentré

1.1 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches

OUI  
 NON

PISTES D'ACTIONS	à développer ? (OUI) pas pertinent ? (NON)	PRIORITÉ ?  (6 X)	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
<b>a.</b> Développement bâti privilégié dans les enveloppes urbaines des villes et villages ?			
<b>b.</b> Encouragement des principes d'une urbanisation économe et intégrée pour les nouveaux projets de construction, dans les documents d'urbanisme (OAP et règlements) et travaillés par un homme de l'art (architecte, urbaniste, paysagiste) ?			
<b>c.</b> Repérage et acquisition des logements vacants ou vieillissants des centres-bourgs ?			
<b>d.</b> Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti en centre-ville, notamment pour les ensembles urbains patrimoniaux (bâti de la reconstruction, cités ouvrières) ?			
<b>e.</b> Recensement des friches d'activité, privées et publiques, et identification de nouvelles vocations : résidentielles, économiques, touristiques, équipement, etc. ?			
<b>f.</b> Lancement de concours d'architecture pour changer l'image du patrimoine industriel ?			

page 1/2

!! Tourner SVP

<b>g.</b> Mobilisation et valorisation du patrimoine industriel dans les projets publics et collectifs : création d'équipements et services, zones d'activités, logements collectifs, etc. ?			
<b>h.</b> Développement d'une palette d'outils réglementaires pour la maîtrise du foncier (emplacements réservés, DUP, PAPAG,...) appropriée en fonction du contexte ?			
<b>i.</b> Inscription des sites à reconquérir dans les stratégies et documents d'urbanisme, notamment communautaires (SCOT, PLUi) ?			
<b>j.</b> Appui, conseil et suivi systématiques d'architectes et de paysagistes pour les projets d'ensemble et le renouvellement urbain (CAUE, PNR, UDAP, etc.) ?			

Autre ? :

**1.2. Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et développer des micro-centralités secondaires**



PISTES D'ACTIONS	à développer ? (OUI) pas pertinent ? (NON)	PRIORITÉ ?  (3 X)	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
<b>a.</b> Identification de l'armature territoriale et localisation de centralités / micro-centralités à renforcer (SCoT, PLUi) ?			
<b>b.</b> Rachat par la puissance publique de commerces fermés : sélection d'emplacements clés et prioritaires, rachat par la collectivité, mise en location ciblée et à coût attractif ?			
<b>c.</b> Accompagnement du déploiement du télétravail et des téléservices : poursuite du développement des réseaux numériques, création de tiers-lieux dans les centres ?			
<b>d.</b> Moratoire sur les créations d'activités commerciales hors centres ?			
<b>e.</b> Organisation des réseaux de mobilités du quotidien reliant les centralités : desserte par les liaisons douces, localisation des aires de covoiturage, points d'arrêts transports en commun et TAD, commerces et services itinérants, etc. ?			
<b>f.</b> Aménagement d'espaces publics pour l'accueil événementiel en centre-bourg ?			

Autre ? :



1.3. Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics



PISTES D' ACTIONS	à développer ?	PRIORITÉ ?	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
	(OUI) pas pertinent ? (NON)		
<b>a.</b> Création d'un atlas de la biodiversité à l'échelon communal ou intercommunal ?		(8 X)	
<b>b.</b> Identification de la trame paysagère de chaque commune et définition des vocations souhaitées pour chaque espace (jardin, place, pré, continuité douce, espace boisé, équipement sportif, etc.) ?			
<b>c.</b> Transcription de la trame paysagère dans les documents d'urbanisme (OAP, emplacement réservé, sur-zonage, etc.) ?			
<b>d.</b> Renforcement de la trame paysagère en lien avec le paysage de montagne : plantations, choix de matériaux locaux, valorisation du petit patrimoine, des points de vue, des cours d'eau, etc. ?			
<b>e.</b> Conception d'espaces publics favorables aux mobilités actives dans les centres-bourgs : réduction des largeurs de chaussées de roulement, maîtrise de la place de la voiture, mise en oeuvre de cheminements, continuité et confort des circulations douces ?			
<b>f.</b> Conception d'espaces publics durables, économes et adaptés au changement climatique : surfaces poreuses et enherbées, gestion alternative des eaux pluviales, présence végétale pour l'ombrage et le rafraîchissement, essences variées et économes en eau, etc. ?			
<b>g.</b> Aménagement des abords des cours d'eau dans l'espace urbain : accessibilité aux berges, création de chemins, réouverture, renaturation et diversification des essences plantées ?			

page 1/2

!! Tourner SVP

<b>h.</b> Identification de sites prioritaires pour la requalification des espaces publics et lancement d'études de programmation, de concours étudiants, etc. ?			
<b>i.</b> Concertation et participation des habitants à la programmation ?			
<b>j.</b> Développement du pâturage urbain pour l'entretien des espaces ouverts ?			
<b>k.</b> Limitation du mobilier urbain et de la signalétique ?			
<b>l.</b> Développement d'actions participatives (« je jardine ma rue, etc. ») ?			
<b>m.</b> Charte pour la qualité du paysage des routes et espaces de stationnement ?			
<b>n.</b> Mise en place d'un plan lumière intercommunale et de valorisation des paysages nocturnes ?			
Autre ? :			

#### 1.4. Protéger les hameaux vosgiens patrimoniaux



PISTES D' ACTIONS	à développer ? (OUI)	PRIORITÉ ?  ( 5 X )	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
	pas pertinent ? (NON)		
<b>a.</b> Identifier les hameaux préservés et représentatifs des paysages vosgiens : o Hameau de Presles et Col de la Haye à Basse-sur-le-Rupt o Les Plateaux à Gerbamont o Haute vallée de la Meurthe au Valtin o Le Grand Liézey o Vallée du Menaurupt et le Haut du Tôt à Sapois o Les Bas Rupts à Gérardmer o Vallées du Lémont et du Vixard à Vagney o Les Spaxes et Varinfête à Rehaupal o Démangestat, Le Gros Caillou, Berlingoutte à Le Tholy o Autre ?			
<b>b.</b> Préserver le cadre naturel et agricole qui les caractérisent dans les documents d'urbanisme ?			
<b>c.</b> Maintenir l'ouverture des paysages autour de ces sites caractéristiques et prioriser les réouvertures de terrains enfrichés pour les mettre en valeur ?			
<b>d.</b> Conforter leur forme urbaine et accompagner leur évolution par une réglementation spécifique dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi) ?			
<b>e.</b> Mise en valeur de l'architecture et des éléments remarquables du paysage de montagne présents : cours d'eau, matériaux locaux, points de vue, petit patrimoine ?			
<b>f.</b> Soutenir la réhabilitation du bâti existant ?			
<b>g.</b> Accompagner l'adaptation du bâti aux besoins contemporains dans le respect de ses caractéristiques architecturales et patrimoniales ?			
<b>h.</b> Systématiser l'appui des CAUE et du PNR dans l'accompagnement des projets ?			
Autre ? :			

## OBJECTIF 6 //

### Pour une «task force» permanente de conseil et de dialogue

#### 6.1. Créer une commission spécifique d'accompagnement et de suivi du plan de paysage



PISTES D' ACTIONS	à développer ? (OUI)	PRIORITÉ ?  ( 4 X )	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
	pas pertinent ? (NON)		
<b>a.</b> Nomination d'un animateur pour la veille sur les projets et le lancement des échanges ?			
<b>b.</b> Identification de référents dans les structures partenaires : Services de la / des CDC, CAUE, Espace Info Energie, PNR, DREAL, etc ?			
<b>c.</b> Passage de conventions avec les organismes partenaires (CAUE, PNR, Espace Info Energie, etc.) ?			
<b>d.</b> Nomination d'un paysagiste-conseil et d'un architecte-conseil pour le suivi des projets ?			
<b>e.</b> Mise en place de marchés à bons de commande pluri-annuels de paysagistes concepteurs, architectes, etc. ?			
<b>f.</b> Mise en place de partenariats avec les écoles d'architecture et de paysage, montage d'ateliers pédagogiques sur des sites à enjeux ?			
Autre ? :			

**6.2. Développer la mise en relation entre les porteurs de projets et les entreprises et les accompagner vers la qualité des aménagements**



PISTES D' ACTIONS	à développer ? (OUI) pas pertinent ? (NON)	PRIORITÉ ?  (3 X)	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
<b>a.</b> Renforcement des dispositifs de conseils aux porteurs de projets et couplage des permanences architecturales et énergétiques (CAUE + EIE) ?			
<b>b.</b> Communication sur le dispositif de conseil et de suivi mutualisé auprès des acteurs de la construction (promoteurs, fournisseurs, magasins spécialisés...), des communes et du grand public : création d'une plaquette, annonces radio, etc. ?			
<b>c.</b> Création d'une plateforme de rencontre entre porteurs de projets et entreprises locales (site internet, salon, etc.) ?			
<b>d.</b> Mise en relation des porteurs de projets pour développer de nouvelles formes d'habitat : réhabilitation en commun de fermes vosgiennes, habitat participatif, etc. ?			

Autre ? :

**6.3. Promouvoir les bonnes pratiques de construction / réhabilitation / aménagement et sensibiliser le grand public**



PISTES D' ACTIONS	à développer ? (OUI) pas pertinent ? (NON)	PRIORITÉ ?  (4 X)	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
<b>a.</b> Organisation de visites d'opérations, de sites et de territoires avec les élus et techniciens dans et hors des Vosges ?			
<b>b.</b> Formation des instructeurs de permis de construire et d'aménager à l'ambition architecturale, paysagère et climatique ?			
<b>c.</b> Communication sur les projets exemplaires et les initiatives des jeunes professionnels (architectes, artisans, etc.) : usage du bois dans la construction, mais aussi requalification paysagère des centres, réhabilitation patrimoniale (fermes, site industriel, etc.) ?			
<b>d.</b> Organisation de résidences d'architecture : permettre à un professionnel de s'immerger sur un territoire avec un double rôle de propositions concrètes et de sensibilisation ?			
<b>e.</b> Actions de préfiguration pour les habitants et les visiteurs : projets expérimentaux, chantiers participatifs ?			
<b>f.</b> Organisation de conférences, séminaires, autour des questions du paysage et de l'adaptation au changement climatique ?			

Autre ? :



Plan de Paysage , de lutte  
et d'adaptation au changement climatique  
des Hautes-Vosges



## **ATELIERS THÉMATIQUES / PHASE 2** **DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE**

### **Questionnaire**

Atelier du 01 avril 2021 - après-midi

Nom (facultatif) :

Organisation (facultatif) :

### **OBJECTIF 3 //**

Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

### **OBJECTIF 3 //**

Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

- 3.1 Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique
- 3.2. Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes
- 3.3. Poursuivre la diversification des activités des stations
- 3.4. Valoriser les patrimoines des Vosges au bénéfice de l'attractivité

## OBJECTIF 3 //

### Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

#### 3.1. Elaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique



PISTES D'ACTIONS	à développer ? (OUI) pas pertinent ? (NON)	PRIORITÉ ?  ( 5 X )	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
<b>a.</b> Organisation de navettes depuis les gares lors des périodes de forte fréquentation, adaptées aux horaires de train ?			
<b>b.</b> Stratégie de communication sur la possibilité de rejoindre le territoire en train ?			
<b>c.</b> Stratégie de communication concernant le trafic automobile et information en amont (points d'entrée du territoire) pour une meilleure répartition des visiteurs : affichage électronique du nombre de places disponibles, signalisation des embouteillages, plan de repérage des parkings, applications numériques, etc. ?			
<b>d.</b> Développement de points d'information, relais des offices de tourisme, dans les bourgs et portes d'entrée du territoire ?			
<b>e.</b> Recherches d'alternative à la voiture pour les déplacements entre bourgs et stations : câble, navettes, liaisons douces, location de vélos / VAE, etc. ?			
<b>f.</b> Mise en œuvre de plans vélo et piétons et d'itinéraires compatibles avec les enjeux de préservation des sites ?			
<b>g.</b> Implantation des aires de stationnements associée à une stratégie de tarification différenciée (distance entre l'aire et le site, résidents / touristes, saisonnalité) ?			
<b>h.</b> Requalification des espaces publics des centres-bourgs pour intégrer les espaces de stationnements et améliorer le confort piéton ?			
Autre ? :			

#### 3.2. Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes



PISTES D'ACTIONS	à développer ? (OUI) pas pertinent ? (NON)	PRIORITÉ ?  ( 3 X )	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
<b>a.</b> Mise en place d'un observatoire des usages de la route des Crêtes ?			
<b>b.</b> Extension des plages d'ouverture exclusive aux modes doux et navettes dans les périodes de forte fréquentation ?			
<b>c.</b> Développement du potentiel pédagogique d'interprétation sur la route des crêtes en lien avec des initiatives permanentes ou événementielles de nature culturelle, artistique, paysagère, environnementale, etc. ?			
<b>d.</b> Constitution progressive d'un belvédère linéaire à la circulation apaisée, ponctué d'aménagements sobres et de qualité mettant en scène le paysage et les milieux (de la vue panoramique à ce qui est à nos pieds) ? : <ul style="list-style-type: none"><li>aménagements de belvédères / plateformes intégrés dans le paysage,</li><li>aménagements pour révéler les milieux / flore / attention à porter au sol</li><li>interventions artistiques magnifiant le paysage,</li><li>etc.</li></ul>			
<b>e.</b> Poursuite d'aménagements sobres et adaptés à l'esprit des lieux menés sur les points d'arrêts ? : <ul style="list-style-type: none"><li>Adoucissement de la chaussée</li><li>Aménagement ponctuel d'aires d'arrêts de car et de véhicules les plus discrètes possibles : réduction de l'emprise de la chaussée, marquage au sol, sols poreux, etc.</li><li>Intégration paysagère du mobilier et des aires de stationnement qui conserveront un aspect le plus naturel possible.</li></ul>			
Autre ? :			

### 3.3. Poursuivre la diversification des activités des stations



PISTES D' ACTIONS	à développer ? (OUI)	PRIORITÉ ?  (8 X)	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
	pas pertinent ? (NON)		
<b>a.</b> Renforcement des offres douces et écoresponsables en station (itinéraire sécurisé ski de randonnée et rquette, sentier d'interprétation, activité pédagogique de découverte de l'environnement, ...)			
<b>b.</b> Intégration paysagère des équipements techniques liés à l'exploitation des domaines skiables			
<b>c.</b> Développement des dispositifs incitatifs de recours à la mobilités douce/commun pour l'accès aux domaines skiables			
<b>d.</b> Réalisation du bilan carbone domaine skiable et de la destination touristique			
<b>e.</b> Engagement de la transition énergétique des domaines skiables en tant que vecteur de diversification économique et de réduction d'impact			
<b>f.</b> Appui à la requalification (dont énergétique) de l'immobilier touristique			
<b>g.</b> Accompagnement les commerces et hébergeurs dans une démarches éco-responsable			
<b>h.</b> Mise en place d'un observatoire de la biodiversité, développer des zones de protection et valoriser la biodiversité comme vecteur de découverte et d'attractivité touristique			

page 1/2

**!! Tourner SVP**

<b>i.</b> Mise en paysage des abords et des aires de stationnements en y intégrant des capacités d'énergies renouvelables			
<b>j.</b> Engagement vers une stratégie d'exploitation résiliente aux effets du changement climatique			
<b>k.</b> Développement de l'activité pastorale en période estivale			
<b>l.</b> Développement autour du soin de soi par la nature (sylvothérapie, déconnexion numérique)			
<b>m.</b> Maillage loisirs santé			
<b>n.</b> Rénovation des équipements de station pour de usages inter-saisonniers et qualitatifs sur le plan environnemental			
<b>o.</b> Développement de produits touristiques ciblés à l'échelle des stations (restauration bio, modes de déplacements 0 CO2, etc.)			
Autre ? :			

### 3.4. Valoriser les patrimoines des Vosges au bénéfice de l'attractivité



PISTES D'ACTIONS	à développer ?	PRIORITÉ ?	EXEMPLES ? LOCALISATION ?
	(OUI) pas pertinent ? (NON)	(5 X)	
<b>a.</b> Identification de la richesse des patrimoines locaux et de leur lien avec les paysages : patrimoine naturel glaciaire, l'agriculture de montagne, l'industrie textile, le patrimoine de la reconstruction, les implantations minières du XVIe siècle, l'exploitation du granit, la botanique, l'herboristerie, etc. ?			
<b>b.</b> Réalisation de travaux complémentaires de recherche (université, écoles, associations, érudits, etc.) ?			
<b>c.</b> Mise en œuvre d'actions de valorisation : exposition, évènements, publication, etc. ?			
<b>d.</b> Elaboration d'un schéma d'interprétation : sites, lieux, points de vue et parcours, récits et complémentarité, mise en réseau, dispositifs de médiation et d'interprétation, etc. ?			
<b>e.</b> Identification de sites remarquables et mise en valeur par une scénographie ambitieuse : par exemple les carrières et tunnels au Syndicat ?			
<b>f.</b> Inventaires participatifs des éléments de patrimoines de proximité (beurheus, cités ouvrières, etc.) ?			
<b>g.</b> Inscription dans les documents d'urbanisme des éléments de patrimoine représentatifs ?			
<b>h.</b> Valorisation et gestion partagées (chantiers participatifs, évènements festifs ou artistiques, recueil de témoignages, etc.) ?			
<b>i.</b> Créer un espace d'initiation aux bienfaits des plantes : découverte, collecte participative, stages, etc. ?			
Autre ? :			





## 2. COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE

Agence Folléa-Gautier + Energies Territoire Conseil + Ceresco



## Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique

---

PHASE 2 // Orientations de qualité paysagère

Comité de pilotage

06 mai 2021

COMPTE RENDU

## ORDRE DU JOUR :

- Présentation des résultats des ateliers du 31 mars et du 1<sup>er</sup> avril
- Définition des orientations stratégiques de qualité paysagère
- Priorisation des actions à détailler en phase 3 (programme d'action)
- Choix d'un site pilote

## SYNTHESE DES ATELIERS ET ORIENTATIONS PAYSAGERES

Le bureau d'étude présente le document de phase 2, synthétisant les résultats des ateliers en 6 orientations et 30 actions à développer à court terme (cf. présentation jointe).

### COMPTE-RENDU DES ECHANGES :

#### Points généraux :

- Il est rappelé l'importance de prioriser les actions à mettre en œuvre pour ne pas s'éparpiller. Initialement, une liste de plus de 100 actions a été présentée en atelier, ce qui a permis d'en conserver une trentaine. A l'issue de ce COPIL, seules 15 actions seront détaillées dans le programme d'action, ce qui permettra une mise en œuvre à court terme. Ces 15 actions sont à considérer comme des mesures « chapeau », pouvant rattacher certaines actions plus ponctuelles. Elles pourront être reformulées dans cette optique.

#### Questions et compléments à apporter aux orientations et actions :

- La question du recyclage n'est pas abordée : matériaux de construction, panneaux photovoltaïques, etc. Le Pôle déchet met en œuvre un certain nombre d'actions qui pourraient compléter le Plan de paysage.

- Il manque un volet sur la biodiversité et l'eau, qui ne sont pas suffisamment mises en avant dans les actions.
  - o La répartition des pluies va changer avec le Changement climatique, nécessitant de réorganiser le captage et le stockage de l'eau
  - o Les zones humides sont très fragiles face au changement climatique, et sont à préserver
  - o Les lacs ne sont pas suffisamment évoqués, que ce soit en termes de ressource d'eau ou de loisirs.
  - o La forêt en tant que réservoir naturel nécessite des actions spécifiques : zones laissées à l'évolution naturelle, évolution de la sylviculture, etc.

Le PCAET apporte d'ores et déjà des réponses sur la prise en compte de la ressource en eau, qui sont complémentaires au Plan de paysage. Le contenu des orientations stratégiques est néanmoins à compléter pour mieux intégrer ces problématiques qui n'ont peut-être pas suffisamment été mises en avant à l'issue des ateliers.

Quelques exemples d'actions à mettre en œuvre :

- o Protection et restauration des milieux naturels, notamment des zones humides dégradées
- o Sensibilisation du grand public sur le respect et la préservation des milieux naturels
- o Développement de zones de quiétude dans la stratégie touristique, en continuité du programme du PNR « quiétude attitude ».

- La stratégie présentée paraît en phase avec le Schéma de Massif. L'enjeu majeur est de concilier la préservation et la sauvegarde des milieux spécifiques montagnards avec les usages économiques. Dans cette optique, il s'agit notamment de gérer et d'anticiper les conflits d'usage : par exemple, le développement des VAE permettra d'accéder à des endroits qui n'étaient

pas fréquentés auparavant, ce qui nécessite d'être pris en compte (organisation des flux, balisage, etc.)

- Le développement de l'écoconstruction doit s'accompagner d'une « éco-rénovation » : de la même manière que l'on souhaite développer la transformation agricole sur place, la transformation locale des matériaux locaux est à encourager. Aujourd'hui, le bois des Vosges est envoyé en Allemagne ou en Chine pour être transformé. La pierre locale est également à valoriser (cf. Vosges du Nord).
- Les friches industrielles constituent un fort enjeu pour les petites municipalités, souvent dépourvues de moyens pour les traiter efficacement.
- La dérive des prix du logement et le coût de la rénovation du bâti pour les locaux constitue une contrainte majeure pour maintenir la population locale sur le territoire. Il est demandé comment le plan de paysage peut répondre à cette problématique. S'il n'existe pas vraiment d'outils pour lutter contre la prolifération des résidences secondaires et de la location saisonnière (qui agissent le coût du foncier), le plan de paysage propose de mettre en œuvre un Plan local de l'Habitat, et d'accompagner la rénovation du bâti (énergétique et patrimoniale) et l'innovation dans les modes d'habiter (mutualisation habitat / activité dans une ferme par exemple) grâce à une structure dédiée (« task force » faisant l'objet de la 6<sup>e</sup> orientation).
- Le changement climatique façonne le patrimoine forestier et renforce aujourd'hui le risque incendie (sécheresse, scolyte). Cette question fait aujourd'hui l'objet de travaux avec l'ONF et les sapeurs-pompiers pour adapter les espaces forestiers. Bien qu'essentielle, la lutte contre le risque de feu n'est peut-être pas à aborder à l'échelle du plan de paysage (cette action n'avait effectivement pas retenu l'adhésion lors des ateliers), mais plutôt à une échelle plus vaste (département ? Commissariat de Massif ?). La

Communauté de communes pourrait dans cette optique faire office de territoire pilote.

- Des partenariats et une synergie sont à développer avec les filières de formation du tourisme durable, de la rénovation du bâti, de l'agriculture, qui répondent aux filières locales : Lycée de Gérardmer, Lycée alsacien, Lycée de La Bresse.

### Compléments dans les questionnaires :

- La pression cynégétique est à considérer dans les mesures retenues en forêt et aussi en agriculture, car les prairies sont également touchées. Ce n'est peut-être pas une action spécifique, mais à réintégrer dans les différentes actions « chapeaux ».
- Pour l'orientation 2.1, envisager également le retour en zone A de terrains constructibles en prés de fauche non bâtis au bout de 5 ans.

### DEFINITION DES ACTIONS PHARES DU PROGRAMME D'ACTION ET D'UN SITE PILOTE

Un questionnaire est distribué aux participants : parmi les 28 actions à court terme identifiées à l'issue des ateliers, une quinzaine est à sélectionner pour une mise en œuvre immédiate à travers le programme d'action. Les participants sont également invités à proposer un site pilote pour la réalisation d'une esquisse, qui répondrait à plusieurs des 6 orientations présentées précédemment.

## Résultats du questionnaire :

16 actions phares ressortent (deux dernières ex-aequo avec 10 votes, voir également dépouillement des questionnaires en annexe).

### OBJECTIF 1 // Pour un urbanisme recentré

2. Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti ancien, notamment pour les ensembles urbains patrimoniaux en centre-ville
3. Organisation des réseaux de mobilités du quotidien reliant les centralités
4. Conception d'espaces publics durables, économes et adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives dans les centres-bourgs
5. Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti existant des hameaux dans le respect de ses caractéristiques architecturales, patrimoniales et d'insertion dans le grand paysage (*il est proposé de regrouper cette action avec l'action 1*)

### OBJECTIF 2 // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

6. Intégration de terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages dans le zonage des documents d'urbanisme en concertation avec les agriculteurs
7. Soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage
9. Accompagnement à l'installation de porteurs de projet pour des activités d'élevage, mais aussi maraîchères, arboricoles, textile (fibre végétale)

### OBJECTIF 3 // Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

11. Recherches d'alternatives à la voiture pour les déplacements entre bourgs et stations
15. Identification et valorisation de la richesse des patrimoines locaux et de leur lien avec les paysages

### OBJECTIF 4 // Pour la mise en avant de la forêt et du bois comme ressource locale privilégiée

17. Diversification des plantations forestières et soutien aux dynamiques naturelles de renouvellement
19. Appui à la structuration de la filière bois pour la construction et la rénovation

### OBJECTIF 5 // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne

20. Engager un programme local de l'habitat
25. Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel

### OBJECTIF 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue

26. Création de l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes-Vosges
27. Création d'une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements et la transition énergétique
28. Sensibilisation des acteurs et du grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère

## Compléments à apporter :

Une orientation / une action sera ajoutée concernant **la ressource en eau et la biodiversité** :

- Inventaire et restauration des zones humides à l'échelle de la Communauté de communes
- Accompagnement du Plan Lac
- Création ou maintien de zones de quiétude

## Propositions de sites pilotes :

- Une friche industrielle : proche d'un centre pour son rôle dans les mobilités, sheds orientés sud pour PV, stationnements de véhicules et services type retrait de colis, complémentaires des commerces de village
  - o Sapois
  - o Rochesson : propriété communale, début de réflexions en 2021 mais un besoin d'accompagnement
- Une cité ouvrière avec plan d'action global archi/urba (amélioration énergétique et augmentation du confort)
- Traversée de Cornimont
- Station de ski de La Bresse (accès, stationnements, front de neige, etc.)
- Place de la médiathèque à Vagney : requalification d'espaces publics, gestion de l'eau, doit faire l'objet d'une rénovation
- Site naturel à aménager pour organiser la fréquentation : multiplicité d'usages (piétons, vélos, réservoir naturel)
  - o Massif du Fossard
  - o Cascades de Tendon
- Route des Crêtes pour un évènement slow-tourisme

## ANNEXE :

### Dépouillement du Questionnaire

**Participants :**

NOM	Prénom	Structure
BLUCHET	Virginie	DDT 88
MENGIN	Liliane	ELUE LA BRESSE
POIROT	Christiane	ELUE LA BRESSE
MANSUY	Bernard	LA BRESSE
CLEMENT	Gérard	CCHV
CLAUDEL	Gaston	THIEFOSSE
CLAUDE	Pascal	LE SYNDICAT
THIRIET	Sophie	DGA
THOUVENIN	Armand	ADJ THIEFOSSE
ROMER	Johane	BE-FG
SCHALLER	Frédéric	PNRBU
GIGANT	Nathan	CD 88
BROCHOT	Pascal	ELU LA FORGE
LEMAIRE	Alain	DDT 88
GOLTL	Frédéric	CAUE 88
DUBROEUCQ	Gilles	CCHV
LABRUYERE	Sébastien	CAUE 88
HINGRAY	Thibault	CEN
BRAUD	Olivier	COMMISSAIRE DU MASSIF

## ATELIERS THÉMATIQUES / PHASE 2

### DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

**Questionnaire**  
COPIL du 7 mai 202

### HIÉRARCHISATION DES ACTIONS

Répartition de 15 (X) parmi les 28 actions envisagées

Dépouillement des 19 questionnaires reçus

## OBJECTIF 1 //

Pour un urbanisme recentré

ORIENTATION	PISTES D'ACTIONS	PRIORITÉ ?
		(X)
<b>1.1 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches</b>	<b>1.</b> Encouragement des principes d'une urbanisation économe et intégrée pour les nouveaux projets de construction, dans les documents d'urbanisme (OAP et règlements) et travaillés par un homme de l'art (architecte, urbaniste, paysagiste)	7
	<b>2.</b> Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti en centre-ville, notamment pour les ensembles urbains patrimoniaux (bâti de la reconstruction, cités ouvrières, friches industrielles)	<b>16</b>
<b>1.2 Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et renforcer les centralités secondaires</b>	<b>3.</b> Organisation des réseaux de mobilités du quotidien reliant les centralités : desserte par les liaisons douces, localisation des aires de covoiturage, points d'arrêts transports en commun et TAD, commerces et services itinérants, etc.	<b>12</b>
<b>1.3 Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics</b>	<b>4.</b> Conception d'espaces publics durables, économes et adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives dans les centres-bourgs : surfaces poreuses et enherbées, gestion alternative des eaux pluviales, présence végétale pour l'ombrage et le rafraîchissement, essences variées et économes en eau, réduction des largeurs de chaussées de roulement, maîtrise de la place de la voiture, continuité et confort des cheminements et circulations douces, etc.	<b>14</b>
<b>1.4 Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage</b>	<b>5.</b> Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti existant dans le respect de ses caractéristiques architecturales, patrimoniales et d'insertion dans le grand paysage	<b>12</b>



## OBJECTIF 2 //

Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

ORIENTATION	PISTES D'ACTIONS	PRIORITÉ ? (X)
<b>2.1. Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages</b>	<b>6.</b> Intégration de terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages dans le zonage des documents d'urbanisme en concertation avec les agriculteurs : terrains mécanisables, prairies de fond de vallée, abords des hameaux patrimoniaux, points de vue, etc.	<b>15</b>
<b>2.2. Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages</b>	<b>7.</b> Soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage, dans le cadre notamment de baux environnementaux ou paiements pour services environnementaux	<b>12</b>
<b>2.3. Augmenter la valeur ajoutée des productions par des leviers locaux (mutualisation de moyens, création de labels...)</b>	<b>8.</b> Organisation collective de la transformation des produits locaux, avec l'ouverture d'ateliers de transformation mutualisés notamment pour le fromage	<b>7</b>
<b>2.4. Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification</b>	<b>9.</b> Facilitation de l'installation de porteurs de projet pour des activités d'élevage, mais aussi maraîchères et arboricoles, textile (fibre végétale) : portage foncier, mise à disposition de terrains communaux, constitution d'une réserve foncière « péri-urbaine » pour les activités de maraîchage et d'arboriculture, préemption de terrains avec enjeux eau (zone de captage) et mise en place de baux environnementaux, veille foncière active et participation aux commissions de la SAFER	<b>13</b>
	<b>10.</b> Extension des fournitures des cantines en produits locaux : (écoles, collèges, lycées, administrations, collectivités, entreprises) : évolution des cahiers des charges, évaluation des besoins et d'une potentielle mutualisation (cuisine centrale ? légumerie ?)	<b>8</b>

## OBJECTIF 3 //

Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

ORIENTATION	PISTES D'ACTIONS	PRIORITÉ ? (X)
<b>3.1. Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique</b>	<b>11.</b> Recherches d'alternatives à la voiture pour les déplacements entre bourgs et stations : câble, navettes, liaisons douces, location de vélos / VAE, etc. et organisation de l'intermodalité	<b>13</b>
<b>3.2. Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes</b>	<b>12.</b> Extension des plages d'ouverture exclusive aux modes doux et navettes dans les périodes de forte fréquentation	<b>8</b>
<b>3.3. Poursuivre la diversification des activités des stations</b>	<b>13.</b> Renforcement des offres d'activités douces et éco-responsables en station : (itinéraire sécurisé ski de randonnée et rquette, sentier d'interprétation, activité pédagogique de découverte de l'environnement, ...)	<b>8</b>
	<b>14.</b> Accompagnement des commerces et hébergeurs dans une démarche éco-responsable	<b>9</b>
<b>3.4. Valoriser les richesses naturelles et les patrimoines des Vosges au bénéfice de l'attractivité</b>	<b>15.</b> Identification et valorisation de la richesse des patrimoines locaux et de leur lien avec les paysages : patrimoine naturel glaciaire, grands lacs, agriculture de montagne, industrie textile, patrimoine de la reconstruction, implantations minières du XVIe siècle, exploitation du granit, la botanique, herboristerie, etc.	<b>11</b>
	<b>16.</b> Création d'un espace d'initiation aux bienfaits des plantes : découverte, collecte participative, stages, etc.	<b>3</b>

## OBJECTIF 4 //

Pour la mise en avant de la forêt et du bois comme ressource locale privilégiée

ORIENTATION	PISTES D'ACTIONS	PRIORITÉ ? (X)
<b>4.1. Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique</b>	<b>17.</b> Diversification des plantations forestières et soutien aux dynamiques naturelles de renouvellement : poursuite des expérimentations en lien avec les autres gestionnaires (PNR BV et PNR VN)	<b>13</b>
	<b>18.</b> Gestion de la pression cynégétique : protection des espaces de renaturation naturelle et de plantation	<b>6</b>
<b>4.2. Développer un écosystème territorial autour du bois</b>	<b>19.</b> Appui à la structuration de la filière bois pour la construction et la rénovation : développement d'un cluster producteurs-transformateurs architectes en valorisant les bois locaux (sapin, épicéa, etc.) par de belles réalisations	<b>13</b>

## OBJECTIF 5 //

Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne

ORIENTATION	PISTES D'ACTIONS	PRIORITÉ ? (X)
<b>5.1. Accompagner la rénovation énergétique du bâti</b>	<b>20.</b> Engager un programme local de l'habitat	<b>10</b>
	<b>21.</b> Impulser la création de structures d'investissements aux capitaux locaux	<b>3</b>
<b>5.2. Développer des projets d'ENR aux bénéfiques collectifs</b>	<b>22.</b> Réaliser une étude de programmation de déploiement des EnR Solaire et Biomasse	<b>4</b>
	<b>23.</b> Lancer un projet d'impulsion d'ombrières photovoltaïques avec un approche architecturale et paysagère intégrée	<b>5</b>
<b>5.3. Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics</b>	<b>24.</b> Lancer un Plan Lumière intercommunal	<b>5</b>
	<b>25.</b> Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel	<b>13</b>

## OBJECTIF 6 //

Pour une task force permanente de conseil et de dialogue

ORIENTATION	PISTES D'ACTIONS	PRIORITÉ ?
<b>6.1. Créer une commission spécifique d'accompagnement et de suivi du plan de paysage et de mise en relation des acteurs locaux</b>	<b>26.</b> Création de l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes-Vosges : <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Nomination d'un vice-président et d'un animateur pour la veille sur les projets et les échanges,</li><li>&gt; Identification de référents dans les structures partenaires : Services de la / des CDC, CAUE, Espace Info Energie, PNR, DREAL, etc.</li><li>&gt; Veille et évaluation régulière des projets sur le territoire</li></ul>	(X) <b>10</b>
	<b>27.</b> Création d'une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements : <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Création d'une plateforme de rencontre entre porteurs de projets et entreprises locales (site internet, salon, etc.) : production et travail du bois, rénovation énergétique, architectes locaux, etc.</li><li>&gt; Renforcement du conseil et des recommandations aux particuliers, associant la rénovation énergétique et la qualité architecturale et paysagère dans le cadre de permanences (sur la base des permanences existantes CAUE/PNR)</li><li>&gt; Mise en relation des porteurs de projets pour développer de nouvelles formes d'habitat : réhabilitation en commun de fermes vosgiennes, habitat participatif</li></ul>	<b>11</b>
	<b>28.</b> Sensibilisation des acteurs et du grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère : <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Communication sur les projets exemplaires et les initiatives des professionnels</li><li>&gt; Mise en place de partenariats avec les écoles d'architecture et de paysage</li><li>&gt; Développement de projets participatifs et expérimentaux avec les habitants et les visiteurs</li></ul>	<b>11</b>